

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021



LE MOT DU PRÉSIDENT

« Nous continuons à accompagner, et à soutenir le secteur rural pour que notre agriculture contribue à l'aménagement de nos territoires et à nourrir nos populations. »



« L'Agence rurale est l'établissement qui soutient, structure, coordonne et régule les marchés afin de répondre au mieux aux exigences du consommateur tout en garantissant un revenu aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs professionnels.

L'année 2021 aura été, une nouvelle fois, marquée par trois crises majeures :

- Une crise institutionnelle avec un 17ème gouvernement installé en milieu d'année et un discours de politique générale déclaré en novembre 2021 ;
- Une crise sanitaire inédite, avec la deuxième vague de la pandémie du Covid et l'arrivée en fin d'année des premiers cas du variant Omicron, impactant l'écoulement de certaines productions ;
- Une crise climatique avec une succession de cyclones, dépressions et des conditions météorologiques excessivement pluvieuses et défavorables, conduisant certains à ne plus pouvoir cultiver ou à voir leurs productions détruites sans même pouvoir compter sur une indemnisation suffisante pour y faire face.

Dans ce contexte l'Agence rurale a essayé d'anticiper au mieux ces difficultés afin de continuer à servir le monde agricole. Aussi, nous avons fait voter notre budget au plus tôt sans attendre le nouveau gouvernement et ses directives. Nous avons, avec les nouveaux administrateurs nommés par le 17ème gouvernement, continué à reformer certains dispositifs afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins de la profession tout en travaillant avec un budget contraint.

L'année 2021 aura été une année particulièrement difficile pour nos agriculteurs mais l'Agence a continué à travailler sur de nombreux projets (dont certains verront le jour en 2022) en gardant à l'esprit l'impérative nécessité de maintenir un niveau de revenus acceptable pour tous les professionnels.

L'équipe de l'Agence s'est particulièrement investie dans les différentes transitions à mettre en place :

- La transition agroécologique en poursuivant le train de mesures en vigueur depuis 2019 et en l'élargissant à l'agroforesterie ;
- La transition numérique avec l'énorme chantier de la plateforme Agriconnect qui sera au service du plus grand nombre (agriculteurs, pêcheurs, institutions...) ;
- La transition alimentaire, en étant membre actif dans les différents groupes de travail sur ce sujet crucial pour la santé et l'environnement.

Nous continuerons à accompagner, et à soutenir le secteur rural face aux défis qu'il reste à relever pour que notre agriculture continue à contribuer à l'aménagement de nos territoires et à nourrir nos populations. »

Directrice de publication : Laure VIRAPIN, directrice de l'Agence rurale

Rédaction : Julien BARBIER, Guylain DE COUDENHOVE, Coline DRAIN-MARTIN, Théau GONTARD, Véronique LELASSEUR, Amandine MARTIN, Elsa MORLET, Lory MOUTRY, Richard NGUYEN, Virginie ROUSERY

Maquette et réalisation technique : Amandine MARTIN

Impression interne

Crédit photo : Éric AUBRY / Studio 4X4

Lionel BRINON, président de l'Agence rurale

I- Introduction P.3

- Organigramme de l'Agence rurale
- Chiffres clés 2021
- Chronologie des faits marquants
- Principales décisions prises en 2021

II- Actions de régulation P.10

1) Productions animales P.10

- Filière bovine
- Filière porcine
- Convention OCEF/Agence rurale
- Filière cervidés
- Filière ovine & caprine
- Filière apicole

2) Productions végétales P.22

- Filière coprah
- Filière céréales
- Filière fruits & légumes
- Filière pomme de terre
- Filière squash
- Filières « agriculture traditionnelle » et « plantes comestibles »
- Filière bois

3) Pêche et aquaculture P.39

- Pêche
- Aquaculture

4) Dépenses communes P.44

- Transport des intrants
- Études et recherches
- Appel à projets
- Signes de la qualité et de l'origine (SIQO)
- Mesures transversales de transition agroécologique
- Appui aux organismes / associations
- Communication

III- Indemnisations P.54

- Calamités agricoles et naturelles (cyclones, dépressions, sécheresses)
- Aide à l'achat d'aliments « sécheresse »
- « Crises » sanitaires
- Autres indemnisations

IV- Prévention P.57

- Plan Foin
- Dispositifs de lutte contre la tique du bétail
- Surveillance et prévention phytosanitaire
- Occupation des sols
- Mesures barrières fixes

V- Protection du milieu P.61

- Lutte contre les feux
- Lutte contre les espèces envahissantes

VI- Gestion de l'eau P.63

- Entretien des cours d'eau
- Participation au financement de retenues collinaires
- Politique de l'eau partagée (PEP)

VII- Réalisation comptable du budget P.67

- Exécution budgétaire 2021
- Analyse budgétaire et financière

Glossaire P.78

L'exercice 2021 est le troisième exercice de l'Agence rurale, établissement public administratif créé par la délibération n°316 du 14 juin 2018, et officiellement né le 3 juillet 2018, avec une mise en place effective au 1^{er} janvier 2019.

La volonté des élus étant de mutualiser les moyens tout en créant un outil nouveau, il s'agissait d'une « fusion-crétation », opérée par « fusion » de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA) et de l'Agence pour la Prévention et l'Indemnisation des Calamités Agricoles ou Naturelles (APICAN) dont elle a repris les droits et obligations dès le 1^{er} janvier 2019.



Agence rurale

Nos principales filières

Végétales :
Fruits, légumes et tubercules
Squashes / Plantes comestibles
Céréales / Café / Coprah
Bois / Plantes aromatiques
et médicinales

Animales :
Bovine
Porcine
Cervidés
Apicole
Ovins-caprins

Pêche et aquaculture :
Crevettes
Pêche hauturière et côtière

www.agence-rurale.nc |  | Tél : 26 09 60

Doté de la TCA (Taxe sur les conventions d'assurances) et d'une partie de la TSPA (Taxe de soutien à la production agricole), cet établissement public de la Nouvelle-Calédonie, a pour missions :

- de mettre en œuvre la politique de régulation des prix agricoles et agroalimentaires de la Nouvelle-Calédonie et de participer à l'organisation des marchés. A ce titre, l'Agence rurale assure l'accompagnement et contribue à l'orientation des filières agricoles et agroalimentaires par des mesures d'animation, de régulation et de soutien financier dont la finalité est de prévenir, de réduire, ou d'enrayer les perturbations économiques auxquelles elles peuvent être confrontées.

Elle met en œuvre toute mesure de régulation du marché des produits agricoles et agroalimentaires locaux et importés, visant à stabiliser les cours de ces produits en veillant à garantir prioritairement, le débouché commercial des produits locaux.

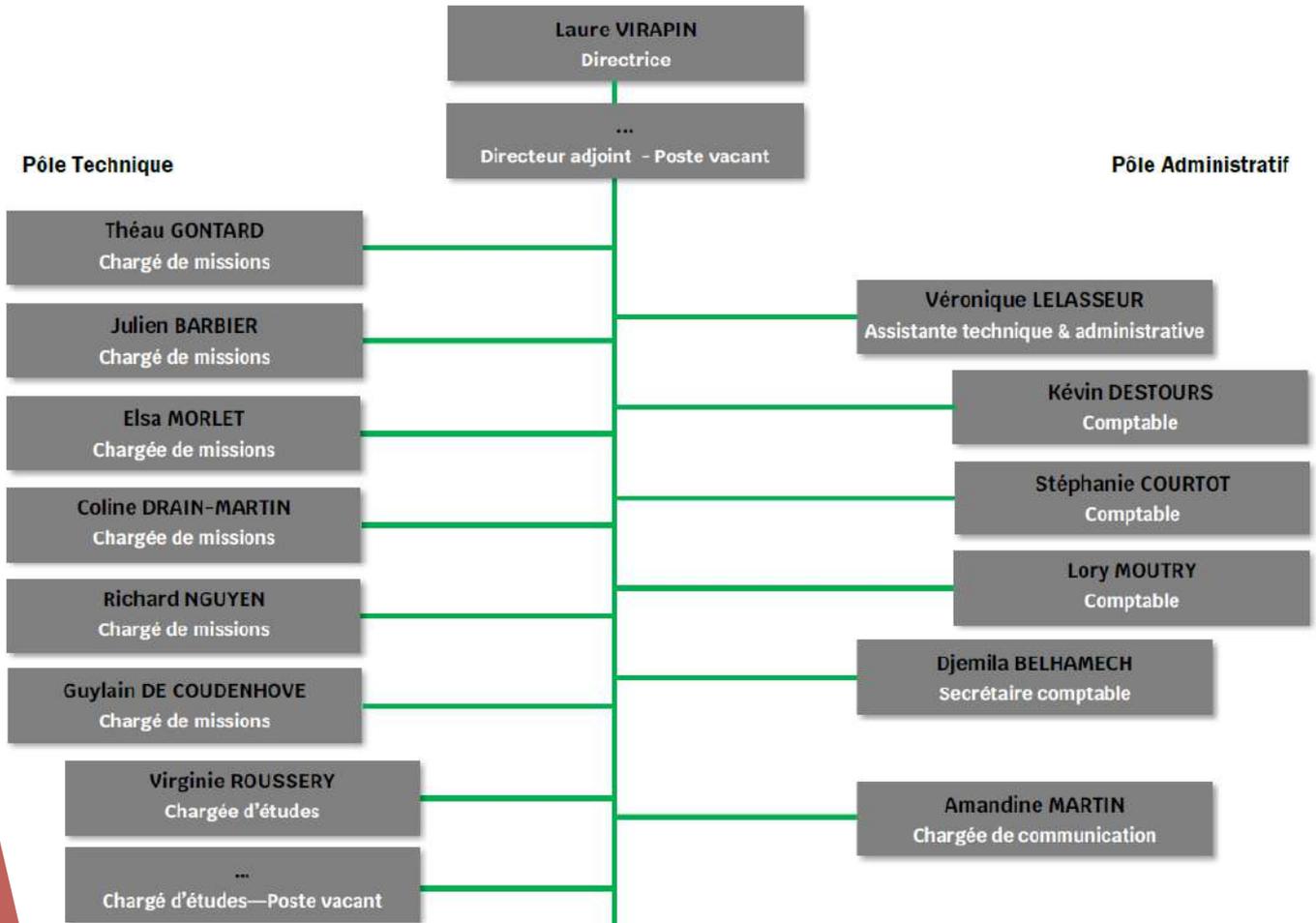
- de contribuer à la prévention ou à la limitation des dommages portés au milieu naturel et aux espaces agricoles, et le cas échéant de procéder à l'indemnisation de ces dommages. A ce titre, l'Agence rurale met en œuvre et/ou finance des mesures de prévention, d'indemnisation, d'aide et de lutte dans les domaines d'intervention suivants :

- calamités naturelles, prioritairement aux exploitations agricoles inscrites au registre de la chambre d'agriculture et de la pêche (CAP-NC) ;
- crises sanitaires dans le domaine animal ou végétal, notamment la mise en œuvre des mesures de préparation à la gestion de crise, les mesures de police sanitaire et l'indemnisation des producteurs ;
- mesures de lutte contre les feux affectant les espaces naturels ou cultivés ;
- mesures d'accompagnement de la gestion des risques visés aux points précédents notamment au travers d'actions de prévention, de protection et d'aide.

- de participer aux actions d'accompagnement, d'étude, de sensibilisation ou de communication visant à faciliter l'accès des producteurs du secteur de l'agriculture, de la pêche, de l'aquaculture et de la forêt aux facteurs de production nécessaires à leur activité. Elle peut intervenir également dans les démarches prospectives portant sur les systèmes de production et les filières agricoles et alimentaires.

Si en 2019, l'Agence avait pu reprendre de façon très large et harmoniser les aides provinciales au bénéfice de l'ensemble des professionnels du territoire, en 2020, certaines aides ont dû être diminuées ou suspendues faute de budget. Cette évolution s'est poursuivie sur 2021, sachant que la priorité a été donnée aux missions statutaires obligatoires et règlementaires (telles que les indemnités) et que le contexte climatique, particulièrement difficile sur les 3 dernières années (sécheresse, cyclones, inondations), n'a pas permis de reconstituer les provisions à un niveau suffisant pour couvrir un événement majeur.

31 décembre 2021



UNE ÉQUIPE SOUDÉE



CONSEIL D'ADMINISTRATION 37 DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES

4 séances et 0 consultation à domicile

3 928 MF CFP

de dépenses effectives de fonctionnement à la clôture 2021

890 CONVENTIONS EN VIGUEUR

4 469 MANDATS ÉMIS

au 31/12/2021

5,1 j de durée moyenne de traitement des paiements **et**

98,3 % des paiements traités en moins de 20 jours

500 MF CFP DE DÉPENSES D'INDEMNISATIONS RÉGLEMENTAIRES :

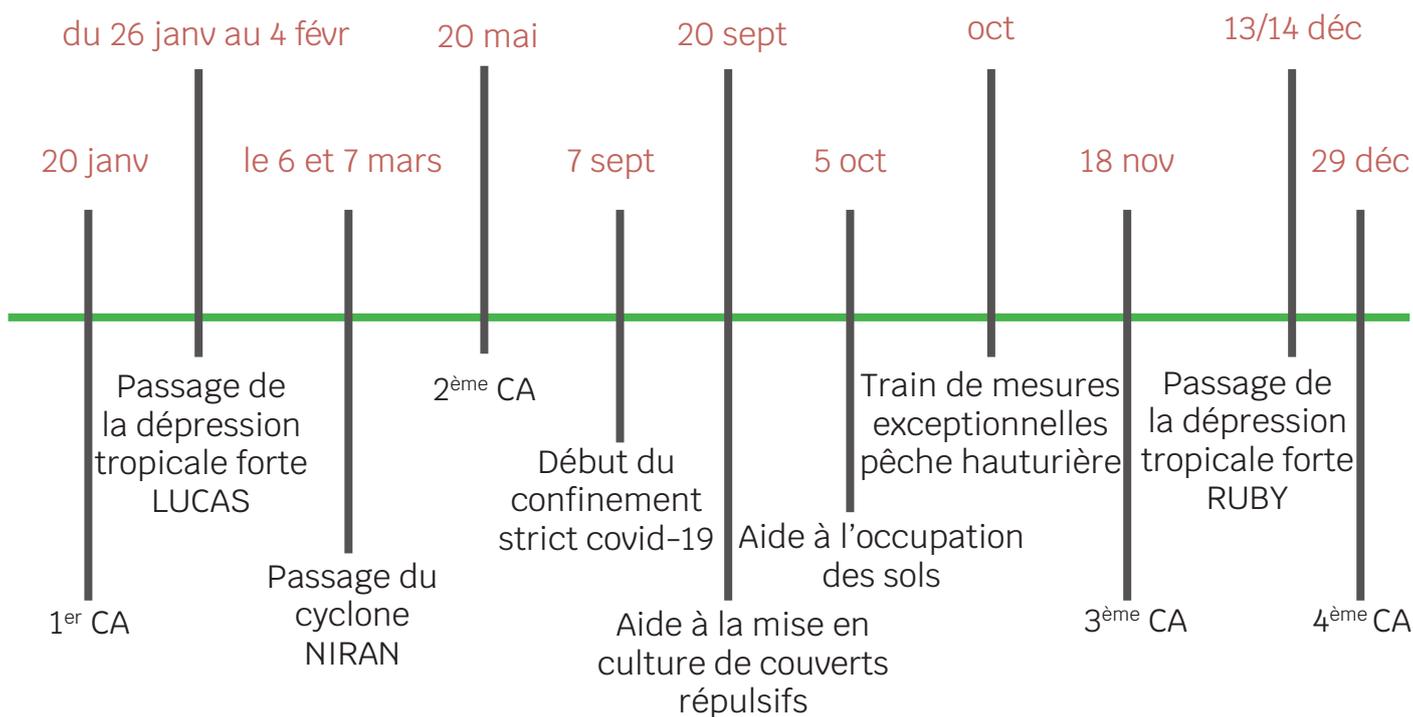
(Indemnisations via la CAMA)

245 DOSSIERS DE TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

72 CONVENTIONS EN TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE

540 ÉLÈVEURS INSCRITS DANS LE PLAN FOIN

pour **70 000 000 MF CFP DE DÉPENSES**



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES AYANT VOIX DÉLIBÉRATIVE

1 membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

4 représentants du congrès de la Nouvelle-Calédonie

1 représentant de la province des îles Loyauté

1 représentant de la province Nord

1 représentant de la province Sud

Le président de la Chambre d'Agriculture

2 personnes qualifiées désignées par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

MEMBRES AYANT VOIX CONSULTATIVE

3 représentants des organisations professionnelles agricoles à raison d'un par province sur proposition du président de l'assemblée concernée

Le président du sénat coutumier

Le directeur de l'Agence rurale

Le directeur des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales

Le contrôleur financier des établissements publics

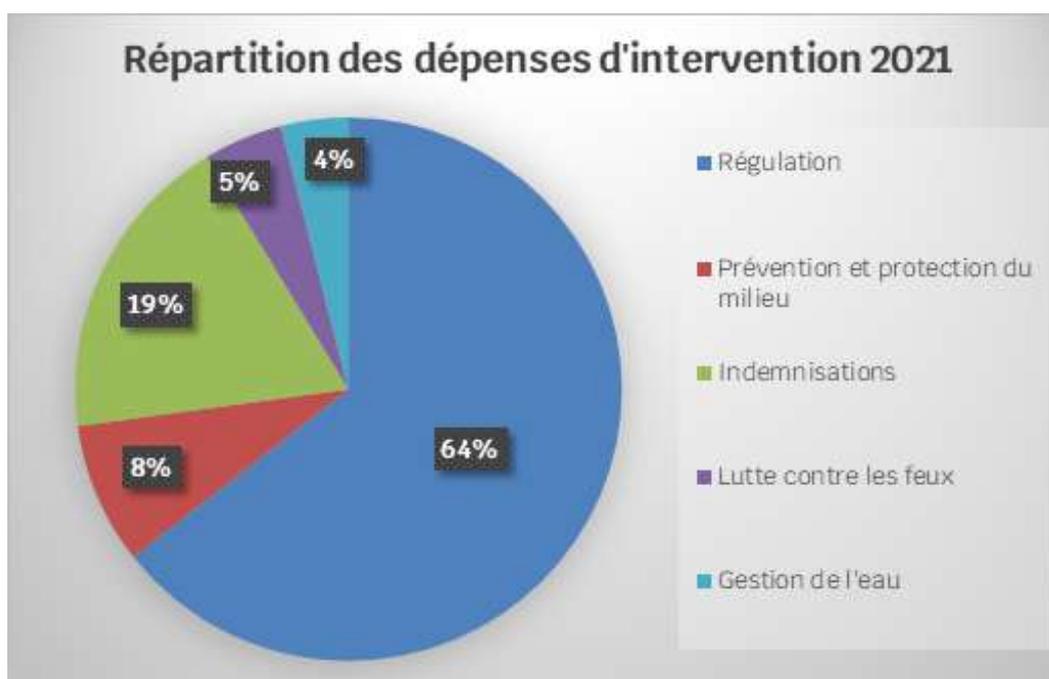
L'agent comptable - Trésorier des Etablissements publics

Et selon l'ordre du jour :

Le directeur de la Sécurité Civile et de la Gestion des Risques

Le directeur des Affaires maritimes

Quorum atteint lorsqu'au moins 6 membres à voix délibérative sont présents ou représentés



Les principales décisions prises en 2021

--> Séance du 20 janvier - adoption du budget primitif 2021 et adoption des délibérations :

- Nouvelle classification filière porcine
- Modification des aides à la commercialisation des fruits et légumes
- Transition agroécologique : ajout de l'agroforesterie

--> Séance du 20 mai - approbation du compte administratif 2020 et adoption des délibérations :

- Étude filière ovins-caprins et compléments de prix
- Complément de l'aide export Limes
- Opération de test oignons avec l'OCEF
- Plan de gestion Brontispa longissima
- Actualités : Oryctes rhinoceros et Spodoptera frugiperda sur maïs
- Modification de la délibération sur la lutte contre les incendies (étendue à la prévention)

- Modification de la délibération pour les travaux d'entretiens et d'aménagements hydrauliques

- Modification de la délibération pour les retenues d'eau à usage agricole

--> Séance du 18 novembre- débat d'orientations budgétaires 2022 et adoption des délibérations :

- Modification du complément de prix filière porcine

- Stabilisation du taux de change du dollar pour l'exportation de la squash en Corée

--> Séance du 29 décembre - adoption du Budget Primitif 2022 et des délibérations :

- Bilan et récompense appel à projets 2021

- Modification de l'intervention sur la filière vanille

- Actions de promotion filière pomme de terre

- Modification de la date limite de la mesure occupation des sols

- Babésiose (régularisation)



1) Productions animales

L'Agence rurale soutient un grand nombre de filière animale. En 2021, certaines ont connu une légère baisse de dépenses dont la ligne abats, découpe et valorisation des sous-produits ainsi que la filière porcine. Suite à la suppression du dispositif d'aide à la capture, la filière cervidés a quant à elle subi une baisse très importante. La filière ovine-caprine a connu, elle, une augmentation importante suite à deux études qui ont été menées.

A) Filière bovine

Chiffres clés de la filière en 2021

- Poids total des abattages bovins = 3 076 t (+ 3,2 % par rapport à 2020) dont 1 957 t en gros bovins (+ 5,7 %) et 1 066 t en veaux (- 2,8 %)
- Nombre d'animaux abattus = 14 166 têtes (- 2,7 % par rapport à 2020) dont 12 028 animaux commercialisés par l'OCEF (- 3,1 %), 218 animaux abattus en prestation de service (+ 66,4 %) et 1 920 animaux abattus pour les boucheries de l'intérieur (- 4,8 %)
- Taux de couverture = 59 % (57 % en 2020)
- Prix moyen au producteur = 661 F CFP/kg ressuyé (+ 2,8% par rapport à 2020)

Données DAVAR et OCEF

En 2021, le poids total des abattages de bovins (toutes structures d'abattage confondues) a légèrement augmenté par rapport à 2020, principalement celui des gros bovins. Pour les abattages en boucheries de l'intérieur, les gros bovins connaissent une légère augmentation contrairement aux veaux qui régressent légèrement.

On constate de ce fait une augmentation des abattages de l'OCEF (+ 3,8 %) ainsi que de ceux en prestation de service à l'OCEF (+ 70,8 %). Les abattages en boucheries de l'intérieur connaissent quant à eux une baisse de 5,1 %.

Les volumes produits localement en viande bovine restent insuffisants pour satisfaire la demande du marché, avec une légère augmentation du taux de couverture (59 % en 2021 contre 57 % en 2020) (données DAVAR). Il est donc essentiel d'encourager la production locale pour la maintenir voire la développer. De plus, les augmentations du prix des intrants que connaît le monde agricole, impactent l'élevage bovin, même si cette filière n'est pas la plus concernée.

Le versement d'un complément de prix, dont l'objectif est de soutenir le revenu de l'éleveur tout en limitant l'impact sur le consommateur, est un des leviers utilisés depuis plusieurs années pour stimuler cette production.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Promotion de l'élevage bovin	2 003 318	1 006 530
Complément de prix/Régulation des abattages bovins	472 360 079	504 651 438
Transformation des viandes bovines locales (conserve)	970 656	2 000 000
Commercialisation des viandes bovines locales (autres)	166 093	2 000 000
Transport bovins	354 970	0
Aide à l'achat de semences fourragères	4 701 561	0
TOTAL	480 556 677	509 657 968

Sur la filière bovine, l'Agence rurale intervient à plusieurs niveaux :

- directement auprès des éleveurs de bovins par le versement d'un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse abattue. L'augmentation de la dépense du complément de prix de 6,8 % par rapport à 2020 est principalement le résultat de deux années consécutives clémentes au niveau météorologie, avec des pluies régulières qui ont permis aux éleveurs de recapitaliser leurs troupeaux et d'abattre légèrement plus ;
- en soutenant la transformation par le versement d'une ristourne sur la viande bovine locale destinée à la conserverie (réduction du coût de la matière première) ;
- en facilitant l'écoulement de certains stocks ponctuels issus des découpes de bœuf local ;
- en soutenant la filière dans son ensemble par le versement d'une subvention pour la promotion des produits de l'élevage bovin (communication) ;
- en finançant des études (Upra bovine) ;
- en soutenant la régulation (viandes importées/viandes locales) avec l'OCEF.

B) Filière porcine**Chiffres clés de la filière en 2021**

- Poids total des abattages de porcins commercialisés par l'OCEF = 2 079 t (- 0,3 % par rapport à 2020)
- Nombre de porcs abattus et commercialisés par l'OCEF = 23 568 (- 1,9 % par rapport à 2020)
- Nombre de porcs abattus par l'OCEF en prestation de service = 2 798 (+ 15 % par rapport à 2020)
- Nombre de porcs abattus en boucheries de l'intérieur = 6 559 (- 1,7 % par rapport à 2020)
- Taux de couverture = 79 % (- 1,8 % par rapport à 2020)
- Prix moyen au producteur = 563,5 F CFP/kg ressuyé (- 1,3 % par rapport à 2020)

Données DAVAR et OCEF

En 2021, le volume de porcs abattus à l'OCEF (hors prestation de service) est resté stable (- 0,3 %) par rapport à 2020 (2 079 t contre 2 085 t en 2020). La tendance était à la hausse depuis quelques années.

En 2016, un outil de prévisions d'abattage sur 6 mois glissants a été mis en place pour offrir plus de visibilité et avoir une meilleure adéquation offre-demande. S'il n'est pas encore parfait, ce mode de fonctionnement permet cependant une meilleure organisation de la filière.

La réforme des quotas, remplacés par des droits à produire (DAP) et des engagements d'achats de l'OCEF, qui se veulent être le reflet du marché, sont fixés par délibération de l'OCEF. Les répartitions des DAP par éleveur sont le fruit de discussions entre professionnels. Ces engagements ont été révisés par les différents partenaires en fin d'année 2019. Il n'a pas été accordé de DAP supplémentaires pour 2020, cependant une augmentation des DAP de + 2,8 % a été accordée en novembre 2021, soit 667 DAP supplémentaires.

Les volumes produits localement en viande porcine restent relativement stables, avec un taux de couverture des besoins de 79 % soit une légère diminution par rapport à 2020 (données DAVAR). La grande majorité des produits importés sont des produits transformés.

Pour assurer une certaine rémunération aux éleveurs en limitant l'impact sur les consommateurs, l'Agence rurale verse un complément de prix, maximum de 125 F CFP par kg de viande de porc produite. Cette aide, dégressive en fonction du nombre d'animaux produits, est soumise au respect de certaines conditions : techniques, environnementales et économiques. En 2020, suite aux restrictions budgétaires de l'établissement, les paliers ont été révisés à la baisse.

2021 marque un virage dans l'élevage porcin, avec la modification de la classification des viandes porcines abattues à l'OCEF, qui était restée inchangée depuis 30 ans. Dorénavant les carcasses sont notées avec la mesure du taux de muscle des pièces (TMP) via un appareil dédié et du poids carcasse. Les objectifs de cette réforme sont :

- Apporter une mesure objective du rendement d'un porc ;
 - Permettre de revoir les barres de poids et les prix liés aux classifications ;
 - Informatiser la classification ;
 - Améliorer la qualité des porcs mis sur le marché en rémunérant les « bons animaux ».
- Cette évolution ne devrait avoir que peu d'incidence sur le chiffre d'affaires des éleveurs, mais permettre une marge de progression pour atteindre la catégorie la mieux valorisée.

Le budget total 2021 dédié au complément de prix a été diminué de 8 % par rapport à 2020. Afin de permettre aux éleveurs de bénéficier d'un complément de prix tout au long de l'année, le budget a été suivi mensuellement afin d'anticiper au mieux le manque de financement. C'est pour cela qu'en septembre 2021, il a été décidé en concertation avec la filière, de modifier les modalités d'attribution du complément de prix comme suit :

Palier – nombre de porcs	Circuit de commercialisation	Classe	1 - 1000	1001 - 2000	2001 - 4000	4001 et plus
Complément de prix en janvier 2021	OCEF Prestation La Française	Extra A 1A 2	125	70	50	0
Complément de prix de février à août 2021	OCEF Prestation La Française	Extra A Extra B 1A	125	70	50	0
Complément de prix de septembre à décembre 2021	OCEF	EA	120	60	45	0
		EB	115	60	40	0
	PRESTATION La Française	EA	110	55	35	0
		EB	105	50	30	0
		Aucune	105	50	30	0

L'Agence rurale intervient par ailleurs en soutenant les industries de transformation locales par le versement de ristournes sur certains morceaux (cuisses, épaules, longes, excédents ponctuels...). Les bonifications sur ces morceaux facilitent l'écoulement de la production locale à des coûts acceptables pour les industries. En effet, avec l'augmentation de la production, certains morceaux locaux se substituent aux importations et engendrent une augmentation des coûts de production. Les bonifications permettent de lisser ces effets et stabilisent les prix des matières premières.

Enfin l'Agence rurale soutient la filière dans son ensemble par une convention de régulation avec l'OCEF et par le versement d'une subvention pour la promotion des produits de l'élevage porcin (communication).

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020
Promotion de l'élevage porcin	1 666 433	1 794 052
Transformation des viandes porcines	19 500 000	15 000 000
Aide aux porcs de transformation	7 500 000	7 500 000
Complément de prix/Régulation des abattages porcins	212 699 544	194 198 792
TOTAL	241 365 977	218 492 844

C) Convention de régulation des viandes OCEF/Agence rurale

Différents mécanismes de régulation régissent les versements entre l'OCEF et l'Agence rurale.

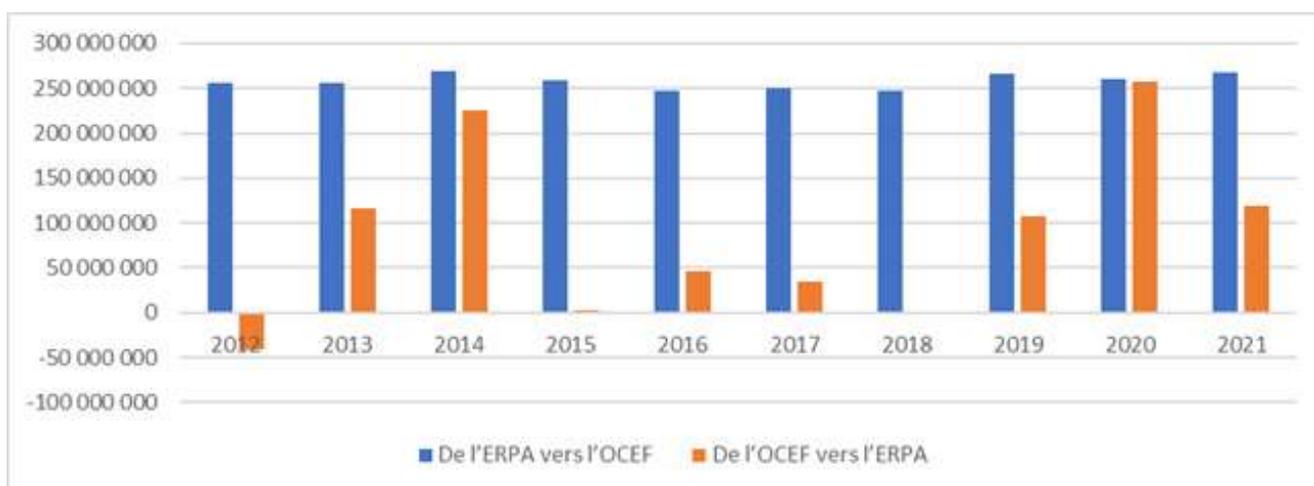
> Les transferts de l'Agence rurale vers l'OCEF reposent sur :

- des versements par kg d'abats vendus ;
- des aides forfaitaires annuelles versées pour aider le fonctionnement de l'unité de valorisation des sous-produits d'abattage et de l'atelier de découpe de l'OCEF ;
- des versements par kg de viande locale (porcine et bovine) calculés sur le poids des carcasses abattues.

> Les versements de l'OCEF vers l'Agence rurale sont constitués par le seul différentiel de marge sur les viandes importées, lorsque le coût de revient est inférieur à celui de la viande locale. En cas de différentiel annuel négatif, l'insuffisance de marge est reportée sur l'exercice suivant.

Le montant reversé par l'OCEF est fortement corrélé à l'évolution des cours des marchés mondiaux et des devises. Il s'est avéré assez variable ces dernières années. Dans le contexte mondial actuel (marché des viandes volatil, en tension), cette ressource est peu prévisible et les équilibres restent fragiles.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
De l'Agence rurale vers l'OCEF		
Abats viandes locales	11 425 190	11 871 970
Atelier de découpe	27 000 000	27 000 000
Unité de valorisation sous-produits	25 000 000	25 000 000
Reversement OCEF / Viande porcine locale	82 164 380	82 363 580
Reversement OCEF / Viande bovine locale	115 270 853	120 912 188
TOTAL	260 860 423	267 147 738
De l'OCEF vers l'Agence rurale		
Différentiel de marge sur viande importée vendue	258 013 357	118 670 148
SOLDE (de l'Agence rurale vers l'OCEF)	2 847 066	148 477 590



En 2020, la situation a été « idéale » puisque les versements ont été équilibrés. En revanche en 2021, un solde d'environ 148 MF CFP s'est créé en défaveur de l'Agence rurale.

D) Filière cervidés

Chiffres clés de la filière en 2021

- Poids total produit par l'OCEF : 76,5 t (- 51,9 % par rapport à 2020)
- Nombre de cervidés abattus à l'OCEF = 2 743 têtes (- 52,5 % par rapport à 2020)
- Complément de prix de 250 F CFP par kg de viande ressuyée de cervidé produite
- Aide à la régulation des prix versée par l'Agence rurale = 18,9 MF CFP (- 37,8 % par rapport à 2020)
- Tonnage exporté = 0 t (idem qu'en 2020, contre 11,1 t en 2019)

Données OCEF

En 2021 ce sont plus de 2 700 animaux qui ont été abattus par l'OCEF, dont 98,6 % en province Sud, pour un total commercialisable de 61,5 t. La totalité est commercialisée localement : plus de 47 t sont vendues sous forme de découpes et 12,2 t en carcasses. C'est le niveau le plus bas depuis 1996. Les principales raisons expliquant cette chute sont :

- L'arrêt d'activité de certains captureurs entraînant l'arrêt de certains emboucheurs,
- La crainte des saisies OCEF,
- Le contexte climatique rendant l'accès aux exploitations difficiles,
- Le contexte sanitaire.

La valeur de la viande de venaison a diminué de 36,6 % entre 2020 et 2021, passant de 53 MF CFP à 34 MF CFP. Le prix objectif pour les éleveurs reste le même : 550 F/kg.

Depuis 2020, les saisies ont atteint des sommets : 19,5 % des viandes abattues ont été saisies soit 14,9 t, soit l'équivalent de 535 cerfs environ. Les trois principaux motifs de saisies sont :

- L'infiltration séreuse du tissu conjonctif (ISTC) : 75 % ,
- Les carcasses œdémateuses : 5,5 % ,
- Les carcasses hémorragiques : 3,75 % ,
- Le tiquetage musculaire : 3,62 % ,
- Autres (œdème, ISH, ictère, ...) : 12,13 %.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Soutien de prix de la viande de cerf	30 439 875	18 867 625
TOTAL	30 439 875	18 867 625

E) Filière ovine & caprine

Chiffres clés de la filière en 2021

- Poids total ovine abattu par l'OCEF : 6,7 t (- 9,9 % par rapport à 2020)
- Poids total caprine abattu par l'OCEF : 0,5 t (- 57,3 % par rapport à 2020)
- Nombre d'ovins abattus à l'OCEF = 357 agneaux (- 12,9 % par rapport à 2020) ; 44 béliers et brebis (+ 37,5 % par rapport à 2020)
- Nombre de caprins abattus à l'OCEF = 51 cabris (- 54,5 % par rapport à 2020)
- Complément de prix de 250 F CFP par kg de viande ressuyée d'ovine produite
- Aide à la régulation des prix versée par l'Agence rurale = 1,29 MF CFP (- 10,2 % par rapport à 2020)

Données GEPR

En 2021 ce sont 9 éleveurs ovins qui ont écoulé leurs produits via le GEPR et l'OCEF, contre 10 en 2020. Sur les 6,7 t abattues, 276,5 kg ont été saisis, soit 4,14 % des volumes abattus. Les motifs principaux de ces saisies sont :

- Les épines pour 48,3 %. En 2021 les éleveurs ont réalisé un gros effort et travail technique afin de prévenir au mieux ces saisies, avec une diminution de 65 % des saisies pour ce motif entre 2020 et 2021 ;
- L'infiltration séreuse du tissu conjonctif (ISTC) pour 31 %.

Le 9 décembre 2021 un accord interprofessionnel a été signé concernant la classification des viandes ovines locales. Un accord a été trouvé entre les éleveurs et les bouchers afin de mettre en place des critères de classification (poids, conformation, engraissement et couleur de la viande). Ainsi 4 classes avec des prix d'achat respectifs (extra, standard, méchoui et réforme) ont été définies.

Depuis 2020 l'Agence rurale soutient la filière ovine via un complément de prix à l'abattage, qui s'applique par kg de carcasse abattue à l'OCEF. Contrairement aux filières bovines et porcines, c'est à l'éleveur, via le GEPR, de trouver les débouchés pour les viandes abattues.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Soutien de prix de la viande d'ovine	1 432 294	1 286 718
TOTAL	1 432 294	1 286 718

Une étude menée par l'Upa Calédonie sélection (UCS) est menée depuis 2020 afin de caractériser les lignées ovines résistantes aux parasites. Les résultats de cette étude devraient être livrés en 2022.

Une seconde étude sur la filière caprine a été menée par Quid Novi afin de réaliser une étude de marché pour le développement de cette filière sur le territoire. L'objectif est d'aboutir à un plan d'action pour l'amélioration de l'écoulement de la production locale et sa cohabitation avec les produits importés en conformité avec les intérêts des éleveurs et des consommateurs.





F) Filière apicole**Chiffres clés de la filière en 2021**

- Production de miel estimée : 135 t
- Importation de miel : 3,9 t pour 6,1 MF CFP (1,7 t pour 1,8 MF CFP)

*Données DAVAR***Communication**

En vue d'accompagner le développement de l'apiculture en Nouvelle-Calédonie, l'Agence rurale a poursuivi en 2021 sa participation au financement d'opérations de communication et de promotion des produits de la ruche au travers d'une convention avec la technopole / Centre de Promotion de l'Apiculture (CPA). Ainsi, en 2021, la participation de l'Agence rurale s'élève à 1 500 000 F CFP.

Transport

Le transport du miel est réalisé par voie maritime à un coût de 45 F/kg. Ce coût augmente de manière significative le prix de revient du miel loyaltien débarqué à Nouméa et ne le rend plus compétitif sur le marché de la Grande-Terre. C'est dans ce cadre qu'a été mise en place en 2015 à l'ERPA une aide prenant en charge les coûts de transport du miel de Lifou vers Nouméa. À la création de l'Agence rurale en 2019, le transport du miel a été étendu à l'ensemble des producteurs de la Nouvelle-Calédonie.

Pour des raisons budgétaires, l'Agence rurale n'a pas reconduit le dispositif d'aide au transport du miel en 2021.

Sirop de nourrissage des abeilles

En 2019, le syndicat des apiculteurs de Nouvelle Calédonie (SANC) a sollicité l'Agence rurale pour l'aide à l'achat de cuves de sirop de nourrissage. Le prix de revient du sirop importé est supérieur au prix du sirop fabriqué à partir du sucre en poudre acheté dans le commerce. Toutefois, les caractéristiques de ce sirop importé sont spécifiques à l'apiculture et il convient d'inciter les apiculteurs calédoniens à se tourner vers ce produit plutôt que vers le sirop « fait-maison ». Ainsi, en 2021, 3 818,16 l de sirop conventionnel (4 876 l en 2020) et près de 499 l de sirop Bio (1 267 l en 2020) ont été distribués par le SANC. Cette baisse de la consommation en sirop, notamment pour les produits Bio s'explique par une augmentation de près de 90 % du tarif du sirop Bio importé entre 2020 et 2021.

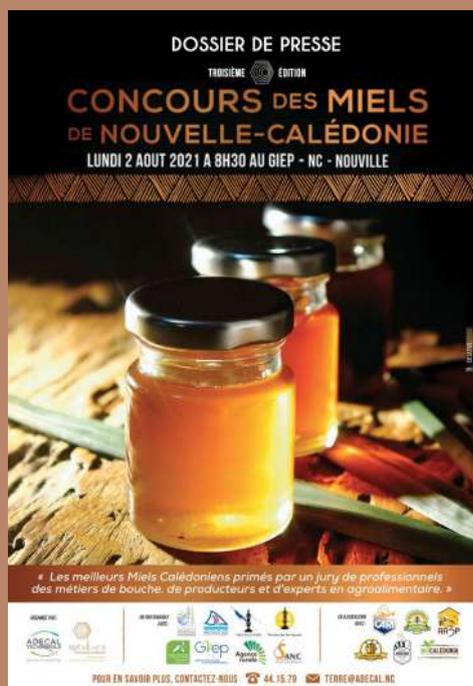
L'aide correspondante à l'Agence rurale représente en 2021 un budget de 410 553 F CFP (628 553 F CFP en 2020).

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020	2021
Aide au transport du miel Iles Loyauté	17 663	1 125	0
Aide au transport du miel Grande terre	218 088	214 106	0
Total aide au transport	235 751	215 231	0
Promotion des produits de la ruche	1 500 000	1 500 000	1 500 000
Compensation du prix du sirop de nourrissage des abeilles (F CFP)	0	628 553	410 553
Total aide (F CFP)	1 735 751	2 343 784	1 910 553

Remise des prix - Concours des miels 2021



Photos du Centre d'Apiculture



Signature de la convention avec le SANC pour la compensation du prix du sirop de nourrissage pour abeilles.

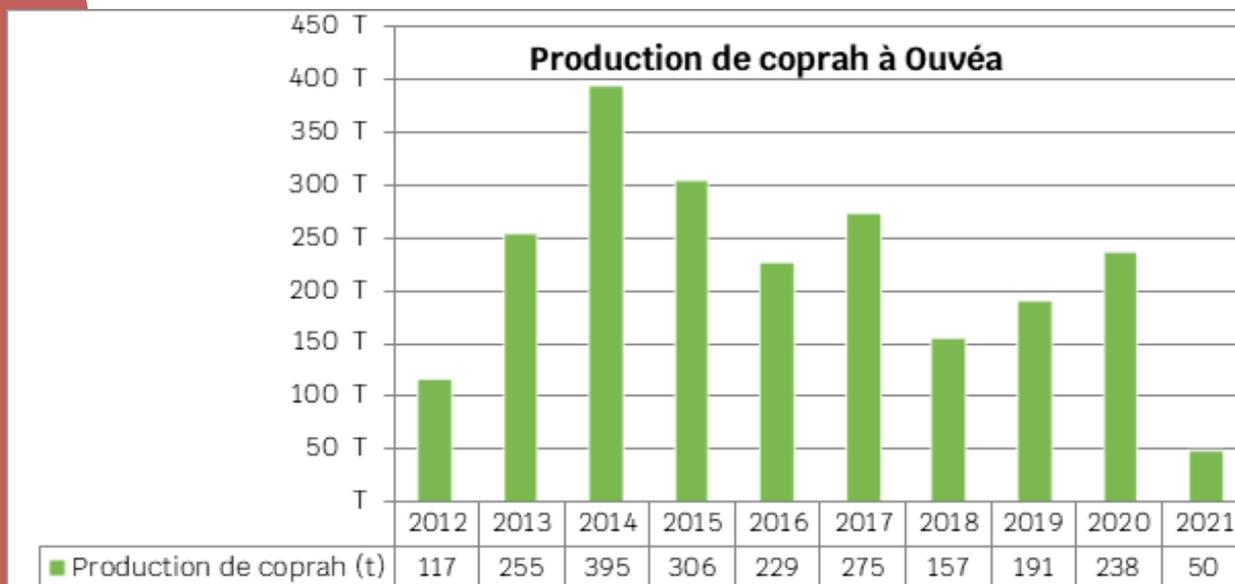
2) Productions végétales

A) Filière coprah

Chiffres clés de la filière en 2021

- Nombre de producteurs : 57
- Nombre de fours de traitement : 28
- Production de coprah : 50 t
- Huile de coprah commercialisée : 24 t
- Production de savons : 11 t
- Chiffres d'affaires (aides comprises) : production 6,1 MF CFP / huilerie 3,6 MF CFP
- Total des aides à la filière (PIL + NC) : 6,4 MF CFP

L'île d'Ouvéa est à ce jour le seul lieu de production de coprah en Nouvelle-Calédonie elle dispose d'une cocoteraie d'une superficie d'environ 2 500 ha dont une récente évaluation estimait le potentiel de production à environ 430 t de coprah / an, soit un rendement de 0,17 t / ha. A partir de 2012, à la faveur d'une meilleure structuration de la filière, la production augmente pour atteindre en 2014 un maximum sur les dix dernières années soit 395 t. Tandis que depuis trois ans, la production fluctuait autour d'une moyenne de 200 t, elle s'est effondrée en 2021 pour atteindre 50 t.



La SAPO (Société Agricole des Producteurs d'Ouvéa) gère l'unité de traitement du coprah installée près du quai de Wadrilla, à Ouvéa, pour la production d'huile. L'huile produite est ensuite commercialisée auprès de la savonnerie (gérée par la SODIL), et d'ENERCAL afin d'alimenter les générateurs électriques et divers clients (cosmétique). En 2020, 94 t d'huile ont été commercialisées. La SAPO commercialise également le tourteau de coprah, résidu de la trituration.

La savonnerie de Wadrilla fabrique des savons corporels et ménagers principalement distribués par les grossistes de la grande terre. Ces deux unités de transformation emploient 10 personnes.

Afin de pérenniser l'activité et les retombées économiques et sociales sur l'île d'Ouvéa, la filière, qui présente des carences structurelles à ces différents niveaux, a bénéficié ces dernières années d'un soutien croissant de la province des îles Loyauté (PIL) en complément du dispositif de soutien de l'ERPA puis de l'Agence rurale.

En 2019, de nouvelles menaces sont apparues sur la filière avec l'installation de *Brontispa longissima* sur Ouvéa et la détection d'*Oryctes Rhinoceros* sur la grande terre. En 2019 l'Agence rurale a participé, sur budget propre, au financement des actions du plan de gestion *Brontispa* validé en COTECH; En 2020 et 2021 la PIL, via l'Agence rurale, a pris le relai pour financer la suite des actions.

Depuis 2020, un projet de relance de la filière est en construction sur la base d'éléments de diagnostic partagés avec différents partenaires.



Les interventions de l'Agence rurale

Compte tenu de la tendance baissière des volumes produits et de la sous valorisation actuelle de l'activité coprah, l'Agence rurale a fait évoluer son soutien à la filière depuis 2020 : suppression des paliers et remplacement par une prime unique de 40 F/kg. La rémunération finale des producteurs s'établit donc entre 105 et 135 F/kg en fonction des volumes livrés.

Le dispositif de soutien global de l'Agence rurale en 2021 est le suivant :

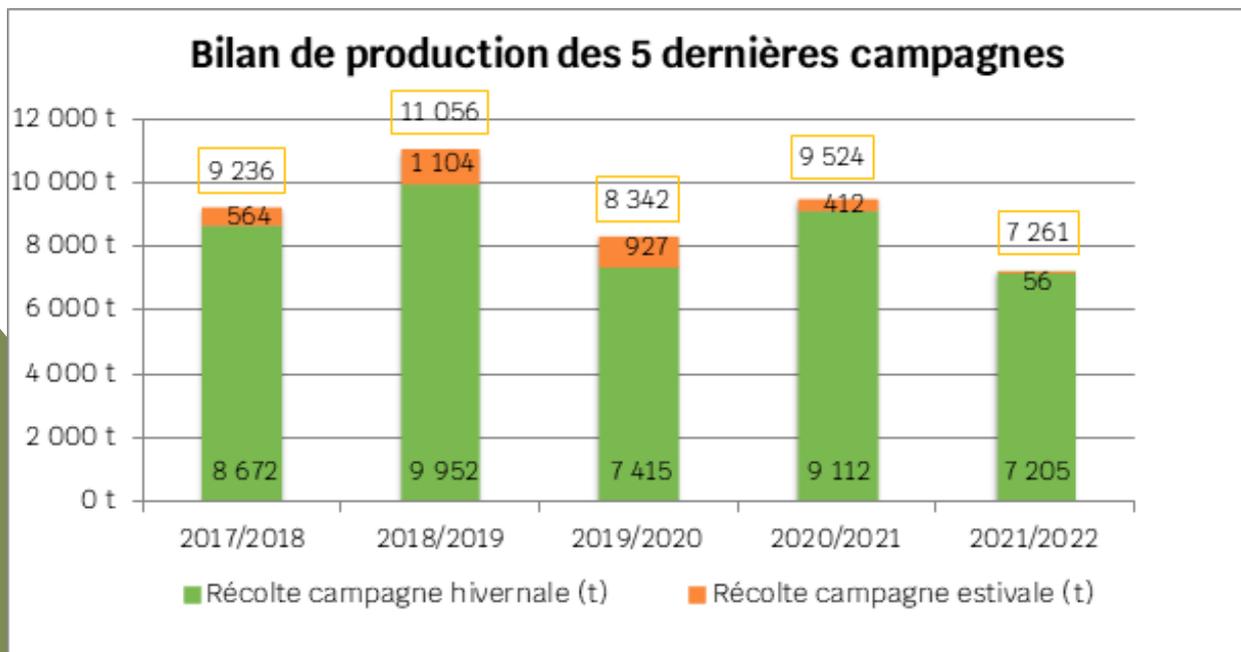
- Prime au coprah supérieur de 40 F/kg (intégrée au paiement de la SAPO),
- Prime au coprah traité par four à air chaud de 10 F/kg séché (versée aux propriétaires de four),
- Prise en charge de l'expertise des lots de coprah (certificat de qualité et de traitement four),
- Aide à la commercialisation de l'huile de 50 F/kg (versée à la SAPO afin de réduire le prix de vente de l'huile),
- Aide au transport du coprah à destination des transporteurs conventionnés (convention particulière),
- Aide au transport du savon et des huiles cosmétiques vers la grande terre (convention particulière),
- Aide à la promotion de la filière (publication de la newsletter trimestrielle).

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Promotion du coprah et de ses produits	-	-
Aide au transport du savon, des intrants et des huiles cosmétiques	1 412 780	411 717
Aide au transport du coprah sur Ouvéa	1 241 000	500 000
Prime à la commercialisation de d'huile brute de coprah	7 000 000	1 587 798
Prime au coprah supérieur	10 500 000	2 322 880
Prime au coprah traité four à air chaud	2 879 300	521 420
Prime expert coprah	1 418 004	242 288
TOTAL	24 451 084	5 586 103

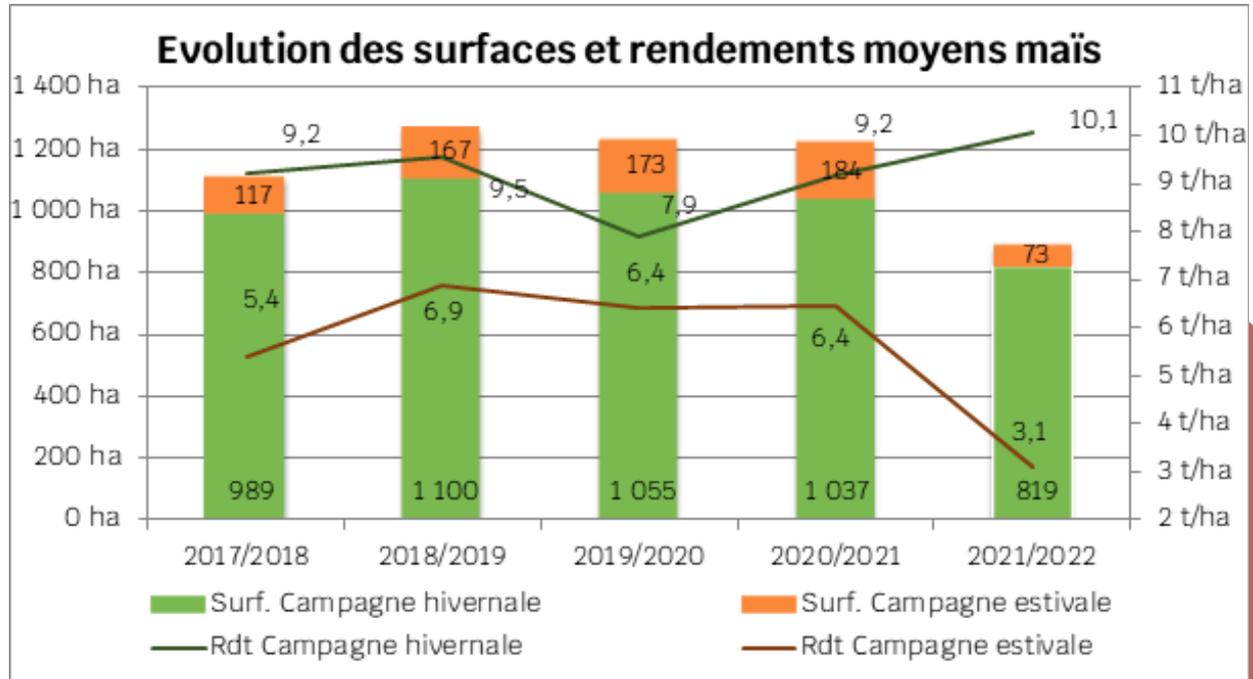
B) Filière céréales**Chiffres clés de la filière en 2021**

- Nombre de producteurs : 39
- Surface consacrée : 819 ha en saison fraîche + 73 ha en saison chaude
- 4 Organismes de Réception et de Stockage (ORS) / 2 provendriers / élevages hors sols avicoles et porcins
- Environ 170 emplois directs et induits depuis la production jusqu'aux élevages
- Bilan campagne 2021-2022 : Maïs = 7 261 t & blé = 85 t
- 452 MF CFP de chiffre d'affaires estimé à la production
- Soutien à la production locale (producteur + ORS) 2021 = 37,5 F/Kg

La production locale de maïs, qui avait fortement progressé depuis 5 campagnes, a marqué le pas en 2021 :



La production sur les dernières campagnes est liée à l'effet combiné d'un accroissement des surfaces dédiées au maïs (progression de la taille moyenne des parcelles sur des exploitations de plus en plus spécialisées) et d'une augmentation de la technicité de ces dernières.



Les interventions de l'Agence rurale

En 2021, dans le cadre de la convention cadre de régulation de la filière, les interventions de l'Agence rurale ont porté sur l'aide à la production et au transport de céréales.

La filière reposant à ce jour quasi uniquement sur la production de maïs dont le développement du marché est à présent lié à celui des filières hors sol, la filière doit s'ouvrir à la diversification de cultures : riz, soja... sur la saison chaude et blé, triticale, tournesol... sur la saison fraîche. C'est pourquoi l'ERPA puis l'Agence rurale ont accompagné des opérations de faisabilité sur les cultures de riz et de soja notamment. A ce jour, ces solutions ne sont pas mures en termes de transfert (production, transformation, marché).

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Aides au séchage des céréales	3 578 395	2 486 033
Aides au transport de céréales	27 000 000	25 000 000
Aide à la production des céréales et oléoprotéagineux	324 995 000	245 000 000
Accompagnement innovation et diversification	1 640 000	0
Aide à la mise en culture	25 000 000	5 000 000
Aide au SCV	3 821 380	0
Etudes	16 414 100	650 000
TOTAL	402 448 875	278 136 033



C) Filière fruits et légumes

En 2021, les interventions de l'Agence rurale sur la filière ont été de deux ordres :

- d'une part des interventions non quantifiables en termes de dépenses (sauf de personnel) et qui concernent la régulation mensuelle (et ajustements hebdomadaires) du marché des fruits et légumes,
- d'autre part des interventions spécifiques sur les produits qui sont :
 - des aides facilitant l'accès au marché local (aide à la commercialisation des fruits et légumes),
 - des aides à l'exportation,
 - des aides relatives à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Chiffres clés de la filière en 2021

- Total commercialisation fruits frais : 8 460 t (9 330 t en 2020)
- Total commercialisation légumes frais : 12 440 t (14 965 t en 2020)
- Chiffres d'affaires (aides comprises) : 3,6 MdF CFP (3,1 MdF CFP en 2020)
- Total des aides à la filière : 36,31 MF CFP

Régulation du marché des fruits et légumes frais

En réponse à la demande d'avis du gouvernement formulé le 30 mars 2018, l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie a considéré dans son avis n°2018-A-04 du 23 juillet 2018 relatif à l'organisation de la filière fruits et légumes, que « son organisation ne permet pas de garantir les conditions d'une véritable concurrence entre opérateurs et ne contribue pas efficacement à l'objectif de renforcement de l'autosuffisance alimentaire ni à la diversité de l'offre des produits. »

Ainsi, à la création de l'Agence rurale en 2019, la méthode de régulation des fruits et légumes, auparavant gérée successivement au sein de la commission des flux et cotations, de l'IFEL, de l'INTERFEL et du comité de régulation du marché des fruits et légumes (COREMAR) n'a pas été reconduite.

La régulation du marché des fruits et légumes est désormais confiée à l'Agence rurale. Les informations sensibles sont transmises par les producteurs (prévisions de récolte via la DAVAR) et les grossistes (demandes de quotas, prévisions des achats locaux, stocks chambre froide, stocks flottants) et collectées au sein de l'Agence qui assure l'étanchéité des données entre les acteurs.

La direction des douanes transmet mensuellement les états récapitulatifs des quotas attribués et utilisés par chaque importateur-grossiste pour chaque position douanière de fruits et légumes, permettant ainsi à l'Agence de contrôler les déclarations des grossistes et d'évaluer les décisions d'attribution de quotas.

L'attribution des quotas aux importateurs grossistes dépend de deux critères que sont les quantités globales accordées par l'Agence rurale sur une période donnée et le coefficient de réalisation des douze derniers mois. La méthode prend également en compte la saisonnalité.

De plus, une part de 5 % du total des quotas attribués aux importateurs est réservée aux nouveaux arrivants.

Sur l'année 2021, les importateurs grossistes sont au nombre de 15, dont 4 dominent le marché de l'importation à hauteur de 78 % des quantités importées (entre 17 et 21 % de part de marché).

La production commercialisée en 2021 (enquêtes mensuelles DAVAR et données du marché de gros) est évaluée à près de 3 907 t pour une valeur de 1,68 MdF CFP, soit une baisse de la production locale de près de 24 % en volume et 9 % en valeur (5 179 t pour 1, 852 MdF CFP en 2020)

Parmi les fruits les plus commercialisés en termes de volume, comme en 2020, on retrouve la banane dessert (923 t), l'orange (780 t) et la pastèque (630 t).

Sur l'année 2021, parmi les fruits soumis à restriction quantitative, 3 433 t d'importation de fruits ont été accordées par l'Agence rurale aux importateurs grossistes, seulement 1 324 t ont été effectivement importées, ce qui représente un taux de réalisation de 36 % (35 % en 2020).

Les oranges représentent plus de 390 t importées, suivies par les mandarines/tangerines (350 t), les melons (201 t), les nectarines (54 t) et les pêches (47 t).

La régulation du marché des légumes

La production calédonienne commercialisée (légumes frais, oignons, tubercules, pomme de terre et squash) en 2021 est évaluée à 12 440 t pour une valeur d'environ 3,1 MdF CFP (14 965 t en 2020 et 3,6 MdF CFP) dont l'essentiel du volume commercialisé se situe en province Sud (86 %).

Parmi les légumes les plus commercialisés, on retrouve la tomate (1 228 t), suivies par la salade (1 019 t), les concombres (787 t), les carottes (589 t) et les choux verts et blancs (547 t).

Sur l'année 2021, parmi les légumes soumis à restriction quantitative, 7 144 t d'importation de légumes ont été accordées par l'Agence rurale aux importateurs grossistes, 3 876 t ont été effectivement importées, ce qui représente un taux de réalisation de 54 % (63 % en 2020).

Comme les années précédentes, l'oignon brun représente le plus gros volume importé avec plus de 1 400 t sur l'année 2021 entre janvier et août, suivi par les carottes (838 t), les choux verts et blanc (561 t), les tomates (433 t) et l'ail (245 t).

Répartition du marché des importations en fruits et légumes

Sur le marché des fruits et légumes soumis à restriction quantitative, 5 200 t ont été importées sur un total de 10 576 t de quotas accordés, ce qui représente 49 % d'utilisation des quotas (54,5 % en 2020).

Quatre grossistes importateurs dont deux centrales d'achat concentrent près de 77 % du marché des importations, totalisant pour chacun d'eux plus de 1 000 t importées.

La part de marché correspondant à chacun de ces opérateurs varie entre 18 et 20 %. Le reste est partagé entre des petits opérateurs totalisant près de 22 % du marché.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes locaux

L'aide à la commercialisation, anciennement dénommée « aide au transport » était un dispositif financé à l'origine par les provinces, que l'Agence rurale a repris à sa création afin d'harmoniser le dispositif d'aide.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes de la province des îles Loyauté

L'aide forfaitaire a été arrêtée à 17 F /kg pour le fret maritime normal et à 52 F/kg pour le fret maritime réfrigéré et le fret aérien. Pour 2021, 1 891 kg ont bénéficié de cette aide pour un montant total de 92 624 CFP.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes de la province Nord

En 2021, 27 producteurs ont remis les justificatifs permettant le versement des aides à hauteur de 17,3 MF CFP. Les volumes aidés représentent 883 t et une moyenne d'aide de près de 19,3 F/kg.

Aide à la commercialisation des fruits et légumes de la province Sud

En 2016, la province Sud qui finançait alors cette mesure, avait souhaité recentrer les aides sur les communes les plus excentrées géographiquement : Thio, Yaté et l'île des Pins.

À la création de l'Agence rurale en 2019, il a été décidé d'harmoniser le dispositif d'aide au transport des fruits et légumes sur l'ensemble du territoire. Ainsi, toutes les communes de la province Sud ont à nouveau pu en bénéficier.

En 2021, ce sont 7,3 MF CFP qui ont été reversés aux 17 producteurs de la province Sud pour un total de 1 124 t, représentant une moyenne d'aide de 6,5 F/kg.

Aide à l'exportation

Exportation de la lime de Tahiti

Sur la période du 09 décembre 2021 au 18 février 2022, les exportations de limes vers la Nouvelle-Zélande s'établissent à 21,8 t (contre 17,4 t la saison précédente). Exceptionnellement, pour la saison 2021/2022, l'intervention de l'Agence rurale représente une aide de 220 F/kg de lime vendue et exportée. Cette aide est versée directement aux producteurs, contrairement aux années précédentes où elle était versée à l'exportateur.

Bien que les quantités exportées soient supérieures à celles de la précédente saison, les producteurs de limes ont dû faire face à de fortes précipitations sur le mois de décembre 2021 à février 2022. Les inondations importantes du mois de janvier 2022, causées par une dépression tropicale, ont fortement impacté la production de deux vergers de la commune de La Foa.

En raison des pertes trop importantes générées des précédentes saisons, la FCTE n'a pas reconduit les opérations d'exportations de courgettes.



Communication

En 2021, l'Agence rurale a participé aux opérations de promotion de la filière des fruits et légumes et de valorisation de la production locale. En concertation avec l'interprofession des fruits et légumes (IFEL), la campagne de communication s'est organisée autour de différentes thématiques.

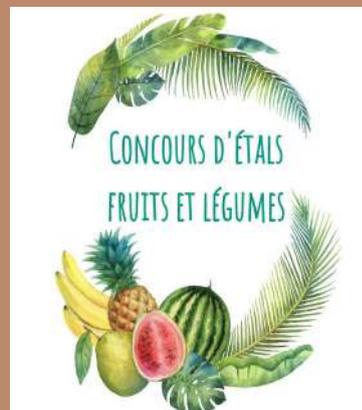
--> La stratégie de communication a été redéfinie au sein de l'IFEL afin de permettre un réel impact sur la consommation des fruits et légumes par des messages plus ciblés et une adaptation des réseaux de communication pour une meilleure lisibilité des actions menées par l'IFEL.

- La réalisation de vidéos de promotion des fruits et légumes au cours du 2ème confinement lié à l'épidémie du Covid-19 ;



«Just Cook it»

- La troisième édition du concours d'étals a été organisée en novembre 2021 afin de rendre les rayons de fruits et légumes plus attractifs ;



- La publication mensuelle de fiches recettes, fiches informatives et récapitulatives des fruits et légumes du mois sur les réseaux sociaux.



Actions financées par l'Agence rurale (F CFP)	2019	2020	2021
Aide à la commercialisation des fruits et légumes			
Aide à la commercialisation – Province des Iles Loyauté	244 851	493 861	92 624
Aide à la commercialisation – Province Nord	21 015 331	14 134 137	17 287 551
Aide à la commercialisation – Province Sud	9 589 324	8 317 188	7 345 191
TOTAL	30 849 506	22 945 186	24 725 366
Lime Export			
Aide à l'exportation limes	2 785 800	2 089 200	4 797 100
Courgette Export			
Aide à l'exportation courgette	923 000	0	0
TOTAL EXPORT	3 708 800	2 089 200	4 797 100
Communication			
Campagne de communication (IFEL)	4 900 000	2 000 000	3 000 000
Concours d'étal (IFEL)	1 880 000	0	0
TOTAL	6 782 019	2 000 000	3 000 000

Lutte contre le gaspillage alimentaire

Le secteur de la production primaire est particulièrement concerné par les pertes alimentaires et le gaspillage, dû notamment aux pertes dans les champs, aux pertes de tri, aux mauvaises conditions de conservation, aux difficultés d'accès aux points de vente pour certains petits producteurs isolés, aux coûts de collecte trop élevés par rapport au prix de vente...

C'est dans ce contexte que l'Agence rurale accompagne financièrement l'association Zéro Waste Pacific dans la collecte et la distribution des denrées alimentaires au profit d'associations qui œuvrent dans les actions caritatives.

En 2021, ce sont près de 15 tonnes de légumes qui ont été collectées auprès des exploitations agricoles et redistribuées aux associations caritatives.

Actions financées l'Agence rurale (F CFP)	2019	2020	2021
Opérations de collecte	643 740	624 540	874 980
TOTAL	643 740	624 540	874 980

D) Filière Pomme de terre

Chiffres clés de la filière en 2021

- Production locale : 2 257 t (2 507 t en 2020)
- Nombre de producteurs : 40
- Quantité importée de la Nouvelle Zélande : 132 t (177 t en 2020)
- Taux de couverture de la production locale : 96 % (94,4 % en 2020)

Sur l'année 2021, la section pomme de terre de l'OCEF a commercialisé :

- 2 593 t de pommes de terre de consommation pour un chiffre d'affaires de 474 MF CFP,
- 177 t de semences pour un chiffre d'affaires de 35,7 MF CFP.

Les ventes annuelles sont en hausse de 1 % en volume (29 t) par rapport à 2020. Néanmoins, il a été observé une disparité importante entre le premier (- 5 %) et le deuxième semestre (+ 8%). En raison de la crise du COVID et de l'effet du confinement, les ventes correspondant au second semestre ont été particulièrement satisfaisantes puisque la pomme de terre correspond aux attentes du consommateur (facilité de stockage, cuisine familiale).

Les interventions de l'Agence rurale sur la filière

En 2021, l'Agence rurale a participé au financement des opérations de communication pour un montant total de 3 MF CFP. Ces opérations ont permis de communiquer sur la pomme de terre auprès des consommateurs et ainsi, soutenir les ventes dans un contexte de forte production locale où le taux de couverture est de 96 %.

Plusieurs opérations de communication ont été mises en place :

- Mai / juin : opération « chérie spéciale raclette »
- Juillet / septembre : opération « pommes de terre nouvelles »
- Octobre / novembre : opération « nouvelle récolte »
- Décembre : opération les saisonnières « gourmettes, rattes, vitelottes »

Actions financées l'Agence rurale (F CFP)	2019	2020	2021
Opérations de ristourne et déstockage	5 000 000	1 000 000	0
Promotion pomme de terre	2 000 000	384 468	3 000 000
Showroom Pomme de terre	0	3 500 000	0
TOTAL	7 000 000	4 884 468	3 000 000

E) Filière squash

Chiffres clés de la filière en 2021

- Total export : 2 851 t (3 320 t en 2020)
- Nombre de producteurs : 25 (22 en 2020)
- Total surface plantée : 280 ha (253 ha en 2020)

La filière est solidement encadrée tant par les collectivités que par la structure France Calédonie Tropic Export (FCTE) afin que tout soit mis en œuvre pour atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés contractuellement par les clients japonais. En 2021, ces dispositifs ont été de plusieurs ordres :

- Bonification par kg de squash marchand de première qualité exporté et vendu au Japon et en Corée. Le montant de la bonification est fixé à 43 F /kg pour la variété Délica et est fixé à 40 F/kg pour les autres variétés de squashes.
- Prise en charge des opérations d'assistance technique aux producteurs pendant la culture et d'un contrôle qualité du tri et du conditionnement, en partenariat avec un partenaire néo-zélandais « Quality Assurance Systems Ltd » (QAS Ltd) ;
- Aide au transport du squash entre le champ du producteur et le centre de tri situé à La Foa ;

La saison 2021 a permis d'exporter 2 851 t de squashes (3 320 t en 2020) dont la répartition est la suivante : Japon 1 789 t, Corée 990 t et Nouvelle-Zélande 72 t.

Sur la saison 2021, 25 producteurs ont cultivé des squashes sur une surface totale de 280 ha.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2019	2020	2021
Assistance technique aux producteurs	16 699 875	10 000 000	10 000 000
Bonification	87 192 595	104 655 965	99 954 658
Aide au transport	6 835 895	7 542 441	8 477 954
Taux de change	0	0	5 629 512
TOTAL	110 728 365	122 198 406	124 062 124

F) Filières « agriculture traditionnelle » et « plantes comestibles »

Le conseil d'administration de l'Agence rurale a validé la création de la filière « agriculture traditionnelle » en 2019. En 2020, le terme s'est élargi aux « plantes comestibles ».

La stratégie de l'établissement vise à diversifier l'offre alimentaire et proposer de nouveaux produits à cultiver aux agriculteurs. Tous les légumes et fruits couramment consommés en Nouvelle-Calédonie ne pouvant pas être cultivés toute l'année, il semblait important de s'intéresser à ces alternatives saines et de proximité.

L'objectif est de soutenir les démarches de diversification des producteurs à travers la mise en culture d'espèces végétales comestibles existantes dans les jardins calédoniens ou dans le milieu naturel, peu exigeantes car adaptées aux conditions pédoclimatiques de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, les produits ne viendront pas se placer en concurrence ou en opposition avec les productions agricoles classiquement proposées sur les étals calédoniens.

Cette voie complémentaire de développement agricole peut contribuer à l'amélioration de la couverture alimentaire du pays en proposant des produits originaux, de qualités nutritionnelles et environnementales exceptionnelles, qui peuvent être cultivés sans contraintes techniques importantes.

Ces produits sont adaptés aux conditions pédoclimatiques calédoniennes particulières. Cette agriculture peut contribuer à la sécurité alimentaire du territoire en proposant des produits de qualité nutritionnelle, sanitaire et environnementale.

Afin d'identifier les producteurs travaillant déjà ce type de cultures et de les encourager à augmenter leur production, le thème de l'appel à projet 2021 s'est donc porté sur les « plantes comestibles, fruits et légumes de diversification ».

Plus d'informations concernant l'appel à projet en page 45 de ce rapport d'activité.



G) Filière bois**Chiffres clés de la filière en 2021**

- 3 unités d'exploitation / 1ère transformation
- Environ 70 emplois directs
- Production 2021 : 3 374 m³ de bois de sciage & 1 139 m³ de rondins
- Taux de couverture global du marché : 24 % (70 % sur rondins/poteaux & 18 % sur sciages)
- 400 MF CFP de chiffre d'affaire estimé

À ce jour, la filière locale d'exploitation-transformation :

- Compte 3 opérateurs principaux, et repose à 90 % sur l'exploitation de pinus (*Pinus caribaea*) issus de plantations, le reste portant sur des bois locaux issus de forêts naturelles ou de propriétés privées ;
- A progressé depuis 5 ans (+ 8 %) pour s'établir à 4 513 m³ qui se décomposent en bois de sciage (planches, palettes, deck...) pour 3 374 m³ et en rondins fraisés pour 1 139 m³ ;
- Se trouve aujourd'hui confrontée à l'écoulement de ses produits de sciages et reste sous-utilisée en construction ;
- A fortement investi dans la qualité de ses productions à travers une démarche de certification volontaire de ses produits transformés (qualité des traitements et des sciages) et la formation de son personnel. La marque CTB-NC a été créée en 2019 et les premières certifications sur la qualité des sciages ont eu lieu début 2020.
- Se caractérise par une structuration embryonnaire autour du Groupement des Forestiers Calédoniens (GFNC).





Les interventions de l'Agence rurale

Afin d'apporter une **réponse cohérente et commune à la filière** sur les problématiques d'écoulement de la production locale et de situations économiques délicates des scieries calédoniennes, **un dispositif d'aide à la mise en marché a été mis en place en 2020**. L'objectif principal est de favoriser l'insertion sur le marché des produits en pins calédoniens et en particulier des produits certifiés en matière de compétitivité qualité/prix.

Par ailleurs, l'Agence a poursuivi son accompagnement à la filière en termes organisationnels et financiers, et en particulier sur les volets de la reconnaissance du pin calédonien dans le Référentiel Calédonien des Normes de la Construction (RCNC) et de l'accompagnement à la démarche de certification sous la marque CTB-NC.



Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Etude bois	0	5 386 457
Accompagnement à la certification du bois local	1 650 000	1 944 678
Promotion filière et produits	2 930 718	1 735 206
Aide à la mise en marché du bois	16 724 398	22 000 000
TOTAL	21 305 116	31 066 341

3) Pêche et aquaculture

A) Pêche

Chiffres clés de la filière en 2021

- 520 navires armés à la pêche professionnelle dont 17 à la pêche hauturière
- 3 ateliers de transformation des produits hauturiers
- 800 emplois inscrits à la pêche professionnelle
- Production maritime déclarée : 3 400 t dont 2 500 t issues de la pêche palangrière
- Taux de couverture du marché local : 100 % pour la pêche palangrière
- 2 MdF CFP de chiffre d'affaires estimé dont 1,4 MdF CFP pour la pêche palangrière

La pêche professionnelle est l'activité de pêche pratiquée par des navires titulaires d'une autorisation annuelle de pêche professionnelle délivrée par une province.

Elle est constituée en Nouvelle-Calédonie de :

- la pêche hauturière pratiquée dans la Zone Economique Exclusive qui s'étend de 12 à 200 milles au large du récif et dans les eaux internationales et vise les thonidés en utilisant une palangre horizontale ;
- la pêche récifo-lagonaire (côtière), pratiquée à l'intérieur et à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 milles au large du récif. Les principales techniques utilisées sont la traîne, le filet maillant et les casiers.

Les produits de la mer représentent près de 40 % de la ration protéique dans l'alimentation des calédoniens, avec une prédominance des poissons du lagon dont l'approvisionnement est principalement assuré par le circuit non officiel.

Aides spécifiques à la pêche hauturière

La production locale de près de 2 450 t, est constituée de plus de 60 % de thons blancs capturés par 17 navires armés pour la pêche hauturière. Les coûts de production calédoniens sont très élevés, une étude de l'observatoire socio-économique de la filière a démontré que sans le soutien de l'Agence rurale, la plupart des marchés à l'exportation ne sont pas rentables pour le thon blanc.

Pour tenter de sortir la filière d'une situation de déficit récurrent, la stratégie retenue par les pêcheurs consiste à concentrer les efforts sur :

- la qualité du produit et sa valorisation (100 % des armements sont certifiés pêche responsable) ;
- le marché local, en substituant les importations et en diversifiant l'offre par la transformation ;
- la recherche de marchés « prometteurs » à l'export (Europe et Japon notamment).



L'Agence rurale intervient sur la filière à différents niveaux :

- Une aide est servie pour consolider le prix de revient « au cul du bateau ». Elle est calculée en fonction du nombre de jours de mer.
- Afin de désengorger le marché local du thon frais, l'Agence accompagne les exportations de thon blanc vers les marchés prometteurs et dans une moindre mesure vers les destinations de dégagement qui permettent de conserver l'équilibre du marché local : les conserveries européennes et samoanes.
- Pour substituer les importations, l'Agence accompagne le développement de la transformation à travers un train d'aides spécifiques : des produits surgelés destinés aux commerces de détail (darnes), des produits pour la restauration collective et des conserves à base de thon blanc calédonien déclinées au naturel, à l'huile, à la tomate, en rillettes et à la mayonnaise.
- Une aide exceptionnelle au stockage a été mise en place conjoncturellement en 2021 afin de soutenir les ateliers de transformation contraints à stocker du fait de la situation sanitaire entraînant des difficultés sur les ventes locales et internationales.

Les efforts de la filière depuis 2009, accompagnés par l'ERPA puis l'Agence rurale, pour développer le marché local par la transformation des produits, a permis, d'une part de conserver l'équilibre du marché local du poisson frais (stabilité du prix de vente), et d'autre part de réduire significativement les exportations vers les conserveries.

La filière reste très fragile. Ses résultats sont fortement dépendants de facteurs « non maîtrisables » que sont la concentration/dispersion de la ressource (une baisse des rendements a été observée ces dernières années), l'évolution des cours du pétrole, les taux de change sur les marchés internationaux, ...

Compte tenu du potentiel de production de la flotte hauturière et de la capacité d'absorption du marché calédonien, les exportations (à perte) restent encore nécessaires à la régulation du marché local notamment lors des pics saisonniers de production.

Actions financées par l'Agence rurale (en MF CFP)	2018 (ERPA)	2019	2020	2021
Aide à la transformation des produits de la pêche	41,2	45,3	47,6	19,6
Aide à la consolidation de la filière pêche	54,5	61,0	57,0	70
Aide à l'export pêche hauturière	20,7	21,3	23,5	30
Aide au stockage	-	-	1,4	5
TOTAL	116,4	127,6	129,5	124,6

B) Aquaculture

Chiffres clés de la filière en 2021

- 16 fermes en activité sur la campagne 2020/2021
- 88 bassins disponibles et 79 élevages terminés soit 563 ha en production
- 1 atelier de traitement et conditionnement
- 1 248 t livrées à la SOPAC dont 586 t exportées sur le Japon, les Etats Unis, la France et l'Australie

L'Observatoire économique de la filière aquacole

Créé en 1999 et logé depuis 2007 à l'ERPA, puis à l'Agence rurale, il analyse chaque année l'évolution des coûts d'exploitation et des résultats des fermes, en produisant des données moyennes à l'échelle de la filière.

Depuis quelques années, écloseries et fermes rencontrent des problèmes techniques et biologiques persistants. Les 4 écloseries en activité ont permis de produire 105 millions de post-larves lors de la campagne 2020/2021 et d'ensemencer 563 ha de bassins.

1 248 t de crevettes ont été livrées à la SOPAC en 2020/2021 contre 1 328 t en 2019/2020 (- 6 %), cette baisse de volume s'explique principalement par une réduction des surfaces de production qui sont passées de 610 ha (campagne 2019/2020) à 563 ha. Plusieurs bassins ont en effet été mis en jachère productive.

Le principal fait marquant de la campagne 2020/2021 est la chute des volumes exportés à cause de la crise covid. La fermeture des frontières et des restaurants a touché tous les pays vers lesquels la SOPAC exporte. Ainsi le Japon, principal pays importateur, a divisé par 2 ses commandes. 586 t ont été exportées alors que lors de la campagne 2019/2020 plus de 850 t avaient été expédiées. Un stock important de crevettes a dû être géré par les clients internationaux de la SOPAC et également localement.

Aides à l'export

L'Agence rurale met en place un dispositif de soutien dont les effets sont appréciés grâce à l'observatoire économique de la filière. Afin de proposer un niveau de prix cohérent avec les coûts de production des aquaculteurs, l'Agence rurale est intervenue en 2021 au niveau de l'atelier SOPAC en versant une aide sur la base des crevettes exportées, équivalente à 326 F CFP par kg livré (dans la limite de 460 t). Ce dispositif permet de garantir au producteur une juste rémunération de son produit à travers une grille des prix qui peut être revalorisée par l'atelier (1 250 F/kg au lieu de 1 130 F/kg).

Caisse de mutualisation des écloséries

Cette caisse participe à la sécurisation de la production de post-larves en apportant pour chaque éclosérie une aide au rachat d'un éventuel surplus de post-larves qui ne trouveraient pas d'acquéreurs. Sur la campagne 2020/2021, il n'y a pas eu besoin de recourir à cette caisse.

Aide à la diversification aquacole

L'Agence rurale soutient la diversification aquacole auprès des fermes crevetticoles qui s'engagent dans un schéma expérimental d'élevages d'holothuries en bassin. Cette aide permet de compléter le niveau de revenu des aquaculteurs durant cette phase expérimentale. Sur la campagne 2020/2021, il n'y a pas eu besoin de recourir à cette aide.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Aide à l'export	180 000 000	150 000 000
TOTAL	180 000 000	150 000 000



4) Dépenses communes

A) Transport des intrants

Description du dispositif

La mesure consiste à conventionner avec des centres multiservices, un dispositif d'aide au transport des intrants à caractère agricole au bénéfice des agriculteurs sur l'ensemble du territoire. Sur la base du coût de transport réel limité à un forfait fixé en fonction de la commune de l'exploitation, l'aide est versée aux centres multiservices par qui transitent tous les documents justificatifs nécessaires à son paiement. Le centre multiservices assure en amont les paiements aux bénéficiaires.

Jusqu'en 2018, les provinces finançaient cette aide avec des budgets dédiés parfois insuffisants. Depuis 2019, l'Agence rurale a repris le financement de cette aide avec une harmonisation du dispositif entre les 3 provinces.

Révision du dispositif en 2021

Face aux réductions budgétaires subies par l'Agence rurale, le dispositif a été revu en mettant en place un forfait kilométrique depuis le lieu d'approvisionnement et en l'harmonisant sur l'ensemble du territoire (auparavant seule la destination de la marchandise était prise en compte).

On constate une stabilisation des volumes transportés en 2021 (18 042 t contre 17 879 t en 2020). La répartition des volumes 2021 est la même que sur 2020 à savoir : 60 % pour la province Sud, 39 % pour la province Nord et 1 % pour la province des îles Loyauté.

Coûts de la mesure d'aide au transport

En 2021 cette mesure a représenté 81 MF CFP contre 110 MF CFP en 2020, soit une diminution de 26% qui s'explique par la révision du dispositif pour réduire son coût total et l'harmoniser sur l'ensemble du territoire.

Le montant d'aide octroyée aux travers des centres multiservices par cette prestation est de 1,9 MF CFP (267 F/t) en province Nord et de 2,9 MF CFP (266 F/t) en province Sud. Le coût de fonctionnement de cette aide est à mettre en relation avec l'efficacité du dispositif et sa simplicité pour l'exploitant qui bénéficie d'un remboursement rapide et à proximité de son exploitation.

Actions financées par l'Agence rurale (en F CFP)	2020	2021
Aide au transport des intrants P. Nord	54 500 000	42 000 000
Aide au transport des intrants P. Sud	53 200 000	34 500 000
Aide au transport des intrants P. îles	2 400 000	4 145 000
TOTAL	110 100 000	80 645 000

B) Études et recherches

Une ligne budgétaire sert à financer toute étude, expertise ou recherche nouvelle en vue notamment de comprendre et faciliter l'organisation des marchés et des filières (production, transformation, commercialisation, démarche qualité...), promouvoir l'émergence d'activités agricoles et agroalimentaires et faciliter le développement d'activités existantes.

En 2021, cette ligne a permis de financer différentes études sur les thèmes suivants :

- Une étude sur le contenu d'un portail numérique agricole,
- Une étude diagnostic sur le fonctionnement des observatoires économiques,
- Une étude sur la caractérisation des compost produits en Nouvelle-Calédonie,
- Une étude sur le marché chinois de la crevette.

La dépense nécessaire à la réalisation de ces études s'est élevée à 6 583 000 F CFP.



C) Appel à projets

L'appel à projets Eclotions, lancé le 19 juillet 2021 par l'Agence rurale, avait pour objectif d'encourager le développement de la production de plantes comestibles, légumes et fruits de diversification. La stratégie de l'Agence vise à diversifier l'offre alimentaire et proposer de nouveaux produits à cultiver aux agriculteurs. Sur les 13 dossiers reçus, le comité technique pluridisciplinaire a récompensé 8 projets. Ces 8 lauréats auront une bonification de 30 % de leur chiffre d'affaires pendant 1 an dans la limite de 1 000 000 F CFP.

Les 8 lauréats sont :

- Aaron Magnin – Kapo Jila, Boulouparis : moringa, chou kanak, chou kale, ambrevade, aloe vera...
- Ludovic Saunal – Les bancouliers de Farino, Farino : moringa, chou kanak, chou sauvage, chou kale, brèdes, tulsii, amarante, haricot serpent...
- Delphine Lobato et Benoit Bugeon – Chap'Api'Culture, La Foa : moringa, ambrevade, chou kanak, baselle, fruitiers...
- Aline Guillermin et Gilles Monteferrario – La ferme des petites fougères, Farino : moringa, chou kanak, chou kale, haricot ailé, hibiscus, cerise du Brésil, baselle...
- Annie-Claude Lèques – Les jardins d'Annie, Mont-Mou : moringa, chou kanak, baselle, arbre à pain, fruitiers...
- René Wacapo – Agry-Hnawej, Lifou : moringa, chou kanak, baselle...
- Dolores Pujapujane – Dolo délices, Poya : jmelon, jacque, pomme kanak, pomme rose, goyave, moringa, laitron, chou kanak, épinard sauvage, baselle...
- Catherine Guillaume – Pic Ombo, Boulouparis : ambrevades, chou kanak, haricot kilomètre...

En raison de la crise sanitaire, la cérémonie de remise des prix a été réalisée directement sur les lieux d'exploitations.

QUELQUES PHOTOS DES LAURÉATS ET DE LA REMISE DES TROPHÉES



D) Signes de la qualité et de l'origine (SIQO)

Dans le cadre des SIQO, l'Agence intervient sur trois grandes thématiques :

- La communication sur les signes via les Organismes de Défense et de Gestion, Bio Calédonia et le pôle d'animation des Organismes de Défense et de Gestion (ODG) ;
- La certification des entreprises engagées dans les démarches officielles en prenant en charge à 100 % l'audit initial et à 80 % l'audit de renouvellement. Cet accompagnement est nécessaire pour lancer les signes car le consommateur n'est pas encore prêt à payer plus cher des produits certifiés. Un audit du système de certification de BioCaledonia est également financé dans le cadre de cette intervention ;
- L'animation des démarches de qualité, en finançant l'animation et le fonctionnement des « gros » ODG et le pôle d'animation des SIQO logé à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC), pour défendre les signes, pour accompagner les entreprises vers la certification, pour lancer de nouveaux signes...

SIQO				
	Qualité environnementale			
RÉFÉRENTIEL	Norme Océanienne d'Agriculture Biologique (NOAB)	Agriculture responsable	Pêche hauturière	Pêche côtière
ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION	Biocalédonia	Repair	Fédération des pêcheurs hauturiers	Confédération des Pêcheurs Professionnels de Nouvelle-Calédonie
Nombre de certifiés / production	156 certifiés / 330 tonnes	41 certifiés / 3 600 tonnes	5 certifiés / 2 500 tonnes	5 certifiés / 38 tonnes
CONTACTS	BIO CALEDONIA Tél : 23 12 83 / direction@biocalédonia.nc site internet : labelbiopasifika.nc	REPAIR Tél : 27 21 88 / contact@repair.nc Site internet : repair.nc	CANC Tél : 24 31 60 / frubio@canc.nc	

SIQO			
	Qualité organoleptique	Qualité liée à une origine, une tradition ou un savoir-faire	
RÉFÉRENTIEL	Pas de cahier des charges aujourd'hui (absence de laboratoire agréé en NC pour faire les tests)	Poulet fermier	Oufs fermiers
ORGANISME DE DÉFENSE ET DE GESTION		Syndicat de la Qualité Avicole	Syndicat de la Qualité Avicole
NOMBRE D'AGRICULTEURS		31 certifiés - 105 tonnes	0 à ce jour
CONTACTS		CANC Tél : 24 31 60 / frubio@canc.nc	

Dépenses (en MF CFP)	2018	2019	2020	2021
Certification signes de qualité	5,83	5,96	8,25	6,36
Animation signes de qualité	24,00	27,52	25,00	25,00
Communication signes de qualité	5,63	9,30	15,00	10,08
TOTAL Qualités de produits calédoniens	35,46	42,79	48,25	41,44

QUELQUES EXEMPLES D'OUTILS DE COMMUNICATION DEPLOYÉS

Memento SIQO



Affiche



Dépliant

DÉFENSE DES SIGNES DE QUALITÉ

La réglementation sur l'utilisation des labels

Producteurs & distributeurs :
Que pouvez-vous afficher sur vos produits ?

EN BREF...
LES SIGNES DE QUALITÉ

- ➔ Les signes d'identification de la qualité et de l'origine sont des labels officiels.
- ➔ Ils garantissent le respect d'un cahier des charges précis, qui va au-delà de la réglementation.
- ➔ Ils sont attribués après des contrôles réguliers prouvant le respect du cahier des charges.
- ➔ Pour protéger ces signes de qualité, une loi du Pays prévoit des règles strictes d'affichage : l'utilisation des logos et de mentions protégées est réservée aux produits certifiés.

Jeu/animation Foire de Bourail



Newsletter



Stickers



E) Mesures transversales de transition agroécologique

Lors de la fusion entre l'ERPA et l'APICAN, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a souhaité que l'Agence rurale porte le développement de l'agroécologie à l'échelle du pays.

C'est ainsi qu'en 2018, lors du vote du Budget Primitif (BP) 2019 de l'établissement, un premier train de **6 grandes mesures** regroupant chacune des aides spécifiques a été adopté par le Conseil d'Administration de l'Agence au bénéfice des producteurs activement engagés dans une démarche agri-environnementale (Agriculture Responsable, Agriculture Intégrée ou Bio Pasifika), et professionnels de l'agriculture (inscrits et à jour de leur cotisation au registre de la CANC). Elles se déclinent comme suit :

- Amélioration des compétences techniques ,
- Gestion des sols et fertilisation : analyse de sol, engrais Bio, engrais verts ,
- Protection des cultures : produits phytosanitaires Bio, auxiliaires de lutte biologique, bandes fleuries / haies ,
- Alimentation animale et soins vétérinaires Bio ,
- Aide à la conversion (Bio et Agriculture Intégrée) et à la production Bio ,
- Identification des produits certifiés.

En 2019, la première mesure avait permis de financer en grande partie le déplacement d'une délégation de producteurs au salon Tech&Bio en Métropole.

Au bilan, en 2019, première année de cette aide, 40 MF CFP ont été mandatés sur les dispositifs d'incitation à la transition agroécologiques pour 49 producteurs conventionnés.

L'adoption du BP 2020 et les arbitrages budgétaires nécessaires à son équilibre ont entraîné une baisse de l'enveloppe réduite à 20 MF CFP. Il a donc fallu réaliser des arbitrages techniques qui ont entraîné la disparition de cette première mesure (Amélioration des compétences techniques) mais également de l'aide à l'achat des semences agréées en agriculture biologique ainsi que des aides à l'achat des auxiliaires de lutte biologique et des moyens de protection/lutte physique (pièges, filet, ...).

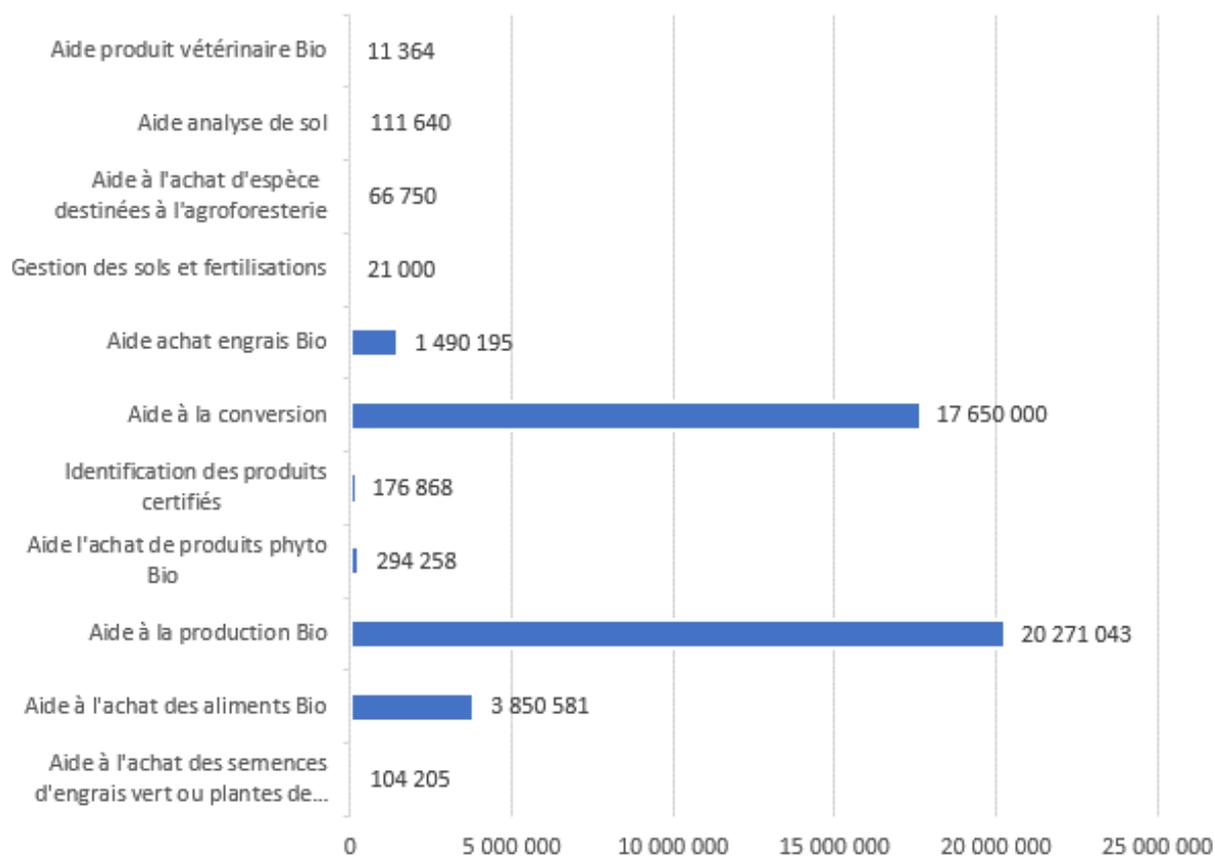
Malgré cela, le succès du dispositif a été tel qu'il a fait exploser les prévisions en augmentant de 150 % le nombre de bénéficiaires (73 conventions signées en 2020). La dépense 2020 s'est située aux alentours de 35 MF CFP et a été possible grâce à une augmentation de l'enveloppe initiale au Budget Supplémentaire.

En 2021, après étude d'une demande récurrente des producteurs engagés dans les démarches agri-environnementales, le Conseil d'administration de l'Agence a créé une ligne « Agroforesterie » dans le BP 2021 et y a inscrit 3 MF CFP afin de soutenir son développement au travers d'une aide à l'achat des semences et plants qui seront utilisés dans ce cadre.

Le dispositif a poursuivi son développement en 2021 avec 72 conventions signées et 45 MF CFP dépensés dont une partie a été honorée grâce à des virements de crédits.

	2019	2020	2021
Budget primitif (en MF CFP)	90	20	41
Réalisé (après BS et virements de crédits) (en MF CFP)	40	35	45
Nombre de conventions signées	49	73	72

Aides à la transition agroécologique Dépenses 2021 en F CFP



F) Appui aux organismes/associations

L'Agence rurale participe au financement d'une partie du fonctionnement d'organismes tels que :

- ADECAL Technopole : L'Agence rurale participe pour 10 MF CFP au financement du programme d'expérimentation et vulgarisation portant sur le SCV et les grandes cultures du CREA ;
- BIOCALEDONIA & REPAIR : Il s'agit d'un accompagnement aux démarches agroécologiques des 2 associations sur un budget de 8 MF CFP chacun ;

G) Communication

WEB ET RÉSEAUX SOCIAUX

- Hébergement/maintenance des 4 sites internet (agencerurale.nc + agriculture.nc + siqo.nc + pêche.nc) + Push Facebook et rédaction d'articles
- Développement d'un nouveau site internet inter-administrations : agriconnect.nc

DES CAMPAGNES FILIÈRES

• Campagne sur le pin calédonien

Une campagne 360°

Diffusion :

Radio

TV (NC La 1ère & Calédonia)

Presse et magazine (LNC, mag' des artisans, Construire, Calédonie Agricole, Le Gratuit)

Web + réseaux sociaux (FB, LinkedIn + LNC)

Affichage 4x3 (Tontouta, PK4, Porte de fer, SAV, Ducos, Bourail, Koné)

Stand à la journée de l'écoconstruction à la Foa + Foire de Bourail

Signalétique + dépliants

Landing Page sur le bois : <http://agence-rurale.serveur.nc/pin-caledonien/>

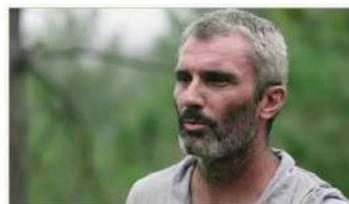
Créa : Skazy + Studio 4x4



Réalisation d'une série de plusieurs vidéos sur la filière :



Film institutionnel



VIDÉO 1 : Pourquoi le pin calédonien est une ressource à valoriser ?



VIDÉO 3 : 3 bonnes raisons de consommer du pin calédonien



VIDÉO 2 : Présentation du groupement des forestiers calédoniens



VIDÉO 4 : Qu'est-ce que la certification CTB NC ?

- **Appel à projets 2021**

Diffusion :

- Affichage 4x3 + 40x60cm
- Radio
- TV (Calédonia)
- Presse et magazine
- Web + réseaux sociaux
- Emailing
- Dossier de presse

Créa : La ptit'agence



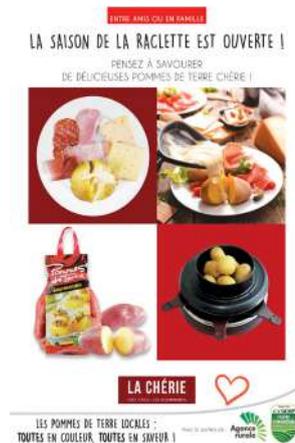
- **La lutte biologique face au Brontispa : réalisation d'une vidéo pédagogique sur l'opération réalisée**

Réalisation : My Com



- **Campagne sur la pomme de terre**

Créa : System D



- **Campagne sur le bœuf calédonien**

Créa : System D



- **Campagne sur le thon calédonien à l'export**

Créa : Yellow Box



- **Campagne sur le porc calédonien**

Diffusion :

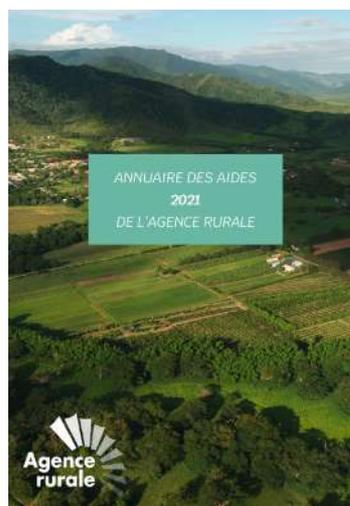
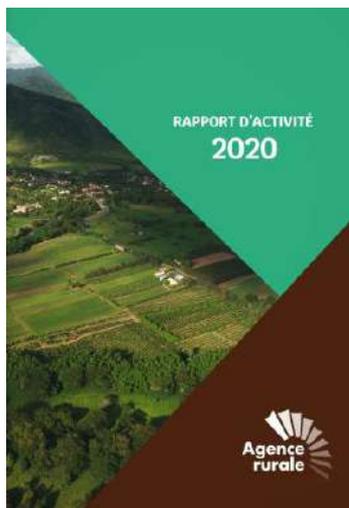
- Affichage en magasin
- Fiches recettes
- Réseaux sociaux
- Radio

Créa : White Rabbit



DES DOCUMENTS INTERNES

- Rapport d'activités 2020 et annuaire des aides 2021
- Calendriers
- Supports divers d'information en fonction de l'actualité



DÉTAILS DES OPÉRATIONS DE COMMUNICATION 2021	MONTANT EN MF CFP
OPÉRATIONS TRANSVERSALES	21
Hébergement, maintenance et réalisations pour les sites internet : agencerurale.nc, agriculture.nc, siqo.nc (et depuis août agriconnect.nc)	2,4
Hébergement, maintenance et réalisations pour les sites internet : pêche.nc et capLaperouse.nc	1,0
Parrainage émissions culinaires produits locaux (2021 émissions autour du "poisson")	1,8
Participation promo Foire de Bourail + parrainage + stand Agence rurale (signalétique et animations)	1,9
Soutien promotion événements (OCEAN HACKATHON NC & PACIFIC EXPO 2021)	0,3
Signes de qualité (y compris identification des produits certifiés)	10,5
Promotion des produits calédoniens exportés	1,5
Soutien à la réalisation d'un documentaire sur l'autosuffisance alimentaire	1,0
Divers (impressions, annonces/insertions)	0,7
COMMUNICATION FILIÈRES	18
Pêche hauturière (hors sites internet ci-dessous) : campagne de com' réalisée sur le budget de la DAM	0,0
Pomme de terre	1,5
Fruits & légumes	3,0
Viande bovine	1,0
Viande porcine	1,7
Apiculture (concours des miels)	1,5
Bois (promotion du pin calédonien)	5,7
Cocotier (sensibilisation Brontispa longissima)	0,3
Plantes comestibles (impressions pour Foire de Bourail + livre Bernard Suprin)	1,1

A) Calamités agricoles et naturelles (cyclones, dépressions, sécheresse...)

Indemnisations réglementaires des calamités agricoles

L'année 2021 a été marquée par 3 sinistres engendrant des versements d'indemnisations par le biais de la Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole pour un montant global de 499 955 694 F CFP :

- Dépression tropicale forte LUCAS du 2 au 4 février 2021 pour un montant de 177 436 189 F CFP ;
- Cyclone NIRAN du 6 mars 2021 pour un montant de 250 319 505 F CFP ;
- Dépression tropicale forte RUBY du 13 au 14 décembre 2021 pour laquelle l'Agence rurale avait inscrit en charges à payer 72 200 000 F CFP, le reste étant versé sur le budget 2022 compte tenu de la date de l'arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Les sinistres ont concerné l'ensemble du territoire de la Nouvelle-Calédonie.

B) Aide à l'achat d'aliments « sécheresse »

Par délibération n° 2019-49 du 9 octobre 2019, un dispositif d'urgence pour l'achat d'aliments « sécheresse », de tourteau de coprah et de pierres à lécher a été ouvert au 15 octobre 2019 suite aux conditions climatiques défavorables.

Le dispositif c'est poursuivi sur l'exercice 2020 et la déclaration de fin de sécheresse a été prise par le président de l'Agence en date du 25 avril 2020.

Avec le retour de La Niña, ce dispositif n'a pas été reconduit en 2021. Seule la régularisation d'un dossier s'est effectuée pour un montant de 1 825 221 F CFP.

C) « Crises » sanitaires

Zoosanitaires

Indemnisation Babésiose

Dans le cadre d'un plan de lutte contre la Babésiose, suite à la découverte d'un foyer à la Tamoia, la Nouvelle-Calédonie s'est engagée dans l'éradication de cette maladie et a pris des dispositions réglementaires. L'Agence rurale prend en charge les pertes et surcoûts imposés par les obligations réglementaires.

Par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie n°2020-8999/GNC du 30 juin 2020 et sur reprise sur provisions, l'Agence rurale doit verser 10 000 000 F CFP à la Nouvelle-Calédonie afin de poursuivre l'éradication de la babésiose.

Cependant, en l'absence de justificatif présenté en 2021, aucun versement n'a pu être réalisé sur cet exercice.

Phytoproducteurs

Indemnisation Spodoptera Frugiperda (maïs)

Par arrêté n°2021-553/GNC du 20 avril 2021 du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, puis par délibération n° 2021-15 du 2 juin 2021, sur reprise sur provisions, il a été versé 5 000 000 F CFP à la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie afin de prendre en charge les surcoûts liés à la surveillance sanitaire du ravageur Spodoptera frugiperda identifié sur les parcelles de maïs.



Indemnisation scarabée oryctes rhinocéros

Par arrêté n°2020-897/GNC du 30 juin 2020 modifiant l'arrêté n° 2019-2289/GNC du 29 octobre 2019 relatif aux mesures obligatoires de surveillance, de lutte et de prévention, mises en œuvre pour éradiquer le scarabée Oryctes rhinoceros, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie fixe le montant d'intervention à hauteur de 130 000 000 F CFP (cent trente millions de francs).

Par convention entre l'agence rurale et la Nouvelle-Calédonie, il est défini la prise en charge à hauteur de 81 900 000 F CFP du financement des opérations et actions ci-dessous :

Objet	Montant
Délégation de la lutte par convention à la Chambre d'agriculture	66 900 000 F CFP
Acquisition de petits matériels et consommables pour la surveillance et la lutte, location de véhicules et destruction des déchets	15 000 000 F CFP

Sur états de mandatements, en 2021, l'intervention de l'Agence rurale s'est arrêtée à 45 020 933 F CFP.

D) Autres indemnisations

Indemnisation des saisies de carcasses bovines

Par arrêté n°2020-2097/GNC du 15 décembre 2020 du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, le caractère de crise sanitaire des saisies de carcasses bovines opérées au motif unique d'infiltration séreuse du tissu conjonctif est reconnu.

L'Agence rurale, sur reprise de provisions a versé à l'IVNC 4 289 812 F CFP afin d'indemniser les éleveurs victimes de cette crise sanitaire.

.....

Indemnisation ovins & caprins

Par délibération n° 2019-49 du 9 octobre 2019 et suite aux sollicitations des éleveurs d'ovins et de caprins victimes d'attaques de chiens, principale calamité de cette filière, sans possibilité, de s'assurer auprès des compagnies d'assurances, l'Agence rurale a repris le dispositif d'indemnisation adopté précédemment par l'APICAN.

Ce dispositif s'adresse aux éleveurs marchands inscrits au registre de l'agriculture et à jour de leurs cotisations au titre du fond de développement de l'élevage des ovins et caprins (FDEOCC). La mesure consiste à verser 50 % de la valeur d'acquisition des animaux sur présentation d'un justificatif datant de moins de 24 mois, ou une indemnisation forfaitaire de 15 000 F CFP par ovin et de 10 000 F CFP par caprin, dans la limite de 300 000 F CFP par exploitation et par an.

En 2021, aucune demande n'est parvenue à l'Agence rurale mais elle a versé le solde des dossiers 2020 pour un montant de 280 000 F CFP.



A) Plan Foin (aide à l'achat de fourrage / aide à la production de fourrage)

En 2021, 38 distributeurs de foin sont agréés par l'Agence rurale (8 en province Nord et 30 en province Sud). La dépense 2021 pour l'aide à l'achat de balles de foin s'élève à 25 288 500 F CFP.

Globalement entre 2020 et 2021, on constate que le nombre d'éleveurs inscrits dans le dispositif reste constant au même titre que le cheptel bovin et équivalent.

Cependant, la consommation de balles de foin a très nettement diminué, de 67 % par rapport à 2020. Ceci s'explique notamment par la succession des épisodes pluvieux sur l'ensemble de Nouvelle-Calédonie permettant une production en continu de fourrage dans les parcelles conduisant à la non-nécessité des éleveurs de se constituer un stock mais également la difficulté de travailler le sol dans ces conditions.

	Nombre d'éleveurs			Cheptel bovins et équivalent			Nombre de balles consommées		
	2020	2021	Var%	2020	2021	Var%	2020	2021	Var%
Province Nord	123	126	+2	16 204	16 135	-0,4	3 867	2 551	-34
Province Sud	336	324	-3	33 702	32 434	-3,7	10 667	2 218	-79
TOTAL	459	450	-1,9	49 906	48 569	-2,6	14 534	4 769	-67

Dispositif production de fourrage :

En 2021, le nombre d'éleveurs inscrits dans le dispositif «autoconsommation» subit une diminution d'environ 24 % par rapport à 2020. Il en est de même pour la taille du cheptel bovins et équivalent inscrits dans le dispositif avec plus particulièrement une diminution de 56 % en Province Sud. Cette diminution s'explique notamment par les conditions météorologiques qui favorisent la production de fourrage permettant la pâture des animaux.

Ainsi en corrélation avec les éléments susmentionnés, la surface de coupe fourragère diminue de 28% en 2021 par rapport à 2020.

En 2021, la consommation moyenne de fourrage par bovin est de 87 kg par rapport à 2020 où elle s'établit à 106 kg par bovin. Cette évolution de la consommation s'explique notamment par la succession d'épisodes pluvieux favorisant la production constante de fourrage.

La dépense 2021 pour l'autoconsommation est arrêtée à 20 940 800 F CFP.

	Nombre d'éleveurs			Cheptel bovins et équivalent			Nombre d'hectares		
	2020	2021	Var%	2020	2021	Var%	2020	2021	Var%
Province Nord	21	17	-19	4 352	4 175	-4	139,70	104,70	-25
Province Sud	99	74	-25	30 044	13 050	-56	839,80	593,33	-29
TOTAL	120	91	-24	34 396	17 225	-49	979,5	698,03	-28

B) Dispositifs de lutte contre la tique du bétail

Subvention tiquicide

Dans l'objectif de lutter contre la tique du bétail, l'Agence rurale participe à l'achat et la distribution aux éleveurs de bovins, de produits leur permettant de traiter leurs animaux. Pour ce faire, elle verse une subvention à la Chambre d'agriculture et de la pêche de Nouvelle-Calédonie en charge d'assurer la distribution des produits. En 2021, le montant de la subvention s'élève à 11 342 974 F CFP. Elle traduit une baisse de l'utilisation de ces produits grâce aux méthodes alternatives qui se développent (génétique, vaccins...)

C) Surveillance et prévention phytosanitaire

Réseau épidémio-surveillance apicole

La surveillance de l'état sanitaire du rucher calédonien et la prévention des épidémies étant un enjeu essentiel pour l'avenir de la filière apicole, la mise en œuvre d'un dispositif de surveillance épidémiologique est évidente. Les actions conduites sont l'animation du réseau apicole (RESA) et l'indemnisation des visites effectuées par les agents sanitaires apicoles (ASA). Ces opérations sont mises en œuvre par la technopole.

Pour l'année 2021, la dépense s'est élevée à 15 000 000 F CFP.

Aide au nourrissage des colonies d'abeilles

Le Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie (SANC) a approché l'Agence rurale pour solliciter son soutien dans le cadre du nourrissage des abeilles. Cette technique consiste à mettre à disposition des abeilles du sirop de sucre (conventionnel ou biologique en fonction de la démarche de l'apiculteur) pendant les périodes de « disette » et lors du lancement d'un nouvel essaim. Les aléas climatiques de plus en plus nombreux et fréquents génèrent des pertes dans les colonies d'abeilles et donc une production de miel moins conséquente. La sécheresse récurrente de ces dernières années engendre une baisse de la ponte des reines et par conséquent de la productivité des colonies. Enfin, les fortes pluies entraînent le lessivage du nectar des fleurs et du pollen.

Pour maintenir un cheptel opérationnel et sain, l'apiculteur fournit un complément nourricier temporaire pour passer les périodes difficiles et éviter que les colonies d'abeilles baissent leur croissance. De plus, la raréfaction des denrées pourrait être à l'origine de la faiblesse des abeilles et l'installation/développement de maladies.

Ainsi en 2021, l'Agence rurale a versé 512 594 F CFP au syndicat permettant de prendre en charge le transport et le frêt du dernier conteneur commandé en 2020.

Association ARBOFRUITS

S'inscrivant dans la continuité depuis 2004 (APICAN), l'Agence rurale finance l'association ARBOFRUITS pour réaliser des opérations de surveillance, de lutte et de prophylaxie d'intérêt territorial qui entrent dans le cadre de ses compétences. Depuis 2016, ARBOFRUITS assure le suivi du réseau « mouche des fruits » dans les provinces Nord et îles Loyauté en collaboration avec le service d'inspection sanitaire de la Nouvelle-Calédonie.

ARBOFRUITS assure la surveillance de la mouche des fruits sur 44 sites répartis en province Nord et en province des îles Loyauté. Ainsi en 2021, 878 visites ont été effectuées, en 159 tournées au cours desquelles 2 634 observations ont été faites.

En 2021, la dépense s'est élevée à 11 000 000 F CFP.

Participation aux financements des Groupements de Défense Sanitaire des Animaux (GDSA) et des Végétaux (GDSV)

Pour l'année 2021, une subvention de 70 000 000 F CFP a été versée à la Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie (CANC) pour contribuer au financement :

- du groupement de défense sanitaire des animaux (GDSA), acteur du suivi sanitaire des animaux en partenariat avec le service des laboratoires de la Nouvelle-Calédonie (LNC), 30 000 000 F CFP;
- du groupement de défense sanitaire des végétaux (GDSV) s'inscrivant dans une volonté de protection des productions végétales par la mise en place d'une surveillance du territoire et de nouvelles missions, notamment la coordination en matière de défense des productions végétales, 40 000 000 F CFP.

D) Occupation des sols

En 2021, l'Agence rurale poursuit la mesure d'occupation des sols et d'incitation à la plantation de cultures fourragères pour lutter contre les effets de la sécheresse sur l'élevage. L'objectif est multiple et consiste à :

- produire du fourrage pour pallier les effets de la sécheresse sur les élevages,
- apporter un complément de revenus par la mise en valeur de parcelles de zones irrigables en culture de saison chaude et de second cycle, mais considérées comme « à risque », notamment à cause d'inondations par débordement de cours d'eau,
- lutter contre l'érosion des sols.

Cette mesure a pour objet de proposer une alternative aux agriculteurs, sociétaires de la CAMA, exploitant un foncier sujet aux inondations. Elle consiste à implanter une culture fourragère dans le courant du dernier trimestre après une grande culture et de la maintenir en place pendant la saison cyclonique.

L'intervention forfaitaire de l'Agence rurale est de 70 000 F/ha mis en culture. En contrepartie, le bénéficiaire de la mesure « occupation des sols » s'engage à ne pas solliciter d'indemnisation au titre des calamités agricoles au cours du premier trimestre pour une culture annuelle plantée sur une parcelle agricole réputée inondable.

Dans ce cadre, pour la campagne 2020/2021, 37 agriculteurs (30 en province Sud et 7 en province Nord), en diminution d'environ 75 % par rapport à 2020, ont bénéficié de la mesure pour un montant de 42 994 000 F CFP, représentant 614,2 ha, surface en diminution de 13 % par rapport à 2020.

E) Mesures barrières fixes

L'Agence rurale soutient la réalisation de barrières fixes d'une hauteur de 1,55 m ou 1,90 mètre afin de protéger les exploitations agricoles de la pression des cerfs et des cochons sauvages. La mesure consiste à participer à l'achat du grillage et au coût de la pose pour les agriculteurs inscrits au registre de l'agriculture.

Considérant qu'une partie des barrières fixes a pu déjà être financée par la puissance publique et l'importance du dispositif qui va au-delà de la mise en défens de l'activité agricole, une diminution du nombre d'animaux en divagation sur les routes calédoniennes a pu être constatée, réduisant de manière considérable le nombre d'accidents liés au phénomène. En effet dans les rapports de ces dernières années sur l'évaluation des accidents en Nouvelle-Calédonie, il n'est pas fait mention d'accidents en raison d'animaux en divagation. De plus, la diminution des perturbations de la ressource fourragère tant quantitatives que qualitatives est également observée.

Aussi le conseil d'administration de l'Agence rurale, en décembre 2020, a acté le maintien de ce dispositif. Cependant au regard de la situation énoncée en amont, il a été proposé l'évolution du dispositif permettant de prendre en considération le phénomène de renouvellement de barrières déjà subventionnées par la puissance publique. Aussi, à compter de 2021, l'intervention de l'Agence rurale dans l'achat du grillage est arrêtée à 25 000 F CFP par rouleau pour une nouvelle implantation de barrière n'ayant pas encore été subventionnée et 15 000 F CFP par rouleau pour un renouvellement de barrière déjà subventionnée. Suite à l'évaluation du dispositif depuis sa création, considérant que l'objectif de la mesure (et son caractère incitatif) a été atteint, il a également été voté le retrait de la somme de 12 000 F CFP (pause) par rouleau de 100 mètres.

Lors des 4 comités techniques d'agrément grillage (CTAG) tenus en 2021, 49 dossiers ont été étudiés soit 56 % de moins qu'en 2020, dont 33 en province Sud, 15 en province Nord et 1 pour la province des îles Loyauté. Les dossiers agréés représentent 85 100 mètres linéaires : 55 700 m pour la province Sud, 28 200 m pour la province Nord et 1 200 m pour la province des îles Loyauté.

1 114 rouleaux de grillage ont été distribués en 2021, représentant une dépense de 39 887 000 F CFP.



A) Lutte contre les feux

Conformément à l'alinéa II du Titre I de la délibération n° 316 du 14 juin 2018 portant création de l'Agence rurale, celle-ci participe au financement des mesures de lutte contre les feux affectant les espaces naturels ou cultivés. Les conditions et modalités de cette mission sont précisées dans une convention entre l'Agence et la Nouvelle-Calédonie.

En 2021, la dépense s'est élevée à 145 MF CFP.

Une délibération spécifique à la participation financière de l'Agence rurale aux actions de lutte contre le feu a été adoptée le 20 mai 2021. Elle permet désormais à l'Agence d'ouvrir son champ d'action à tout type de mesures, notamment celles de nature préventive. Dans ce cadre, une action a été engagée en 2021 en vue d'améliorer le dispositif d'alertes incendies spécifiquement développé par l'ŒIL pour un montant de 1 MF CFP.

B) Lutte contre les espèces envahissantes

--> Mâchoires de cerfs et de cochons

Ce dispositif n'a pas été reconduit en 2021. En effet l'opération « mâchoires » n'avait pas vocation à être pérenne, cet arrêt était donc programmé avec la montée en puissance des opérations du Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystèmes (PROTEGE) sur lesquelles l'Agence rurale apporte un co-financement majeur, à hauteur de 270 MF CFP sur 4 ans.

--> Captures de cerfs

Pour les mêmes raisons que pour l'opération « mâchoires », ce dispositif n'a pas été reconduit en 2021.

--> Étude

Dans le cadre d'une collaboration entre le CNRS et l'université de Poitiers, l'APICAN avait initié une étude pour mettre en place une méthode innovante visant à mesurer la pression du cerf sur les écosystèmes naturels et anthropisés. L'Agence rurale a soldé le financement de cette étude pour 967 941 F CFP. Elle a également pris l'attache d'un expert sur la régulation du Cerf dans le cadre du projet PROTEGE et a obtenu du conseil pour 336 000 F CFP.

--> PROJET PROTEGE DU XIème FED

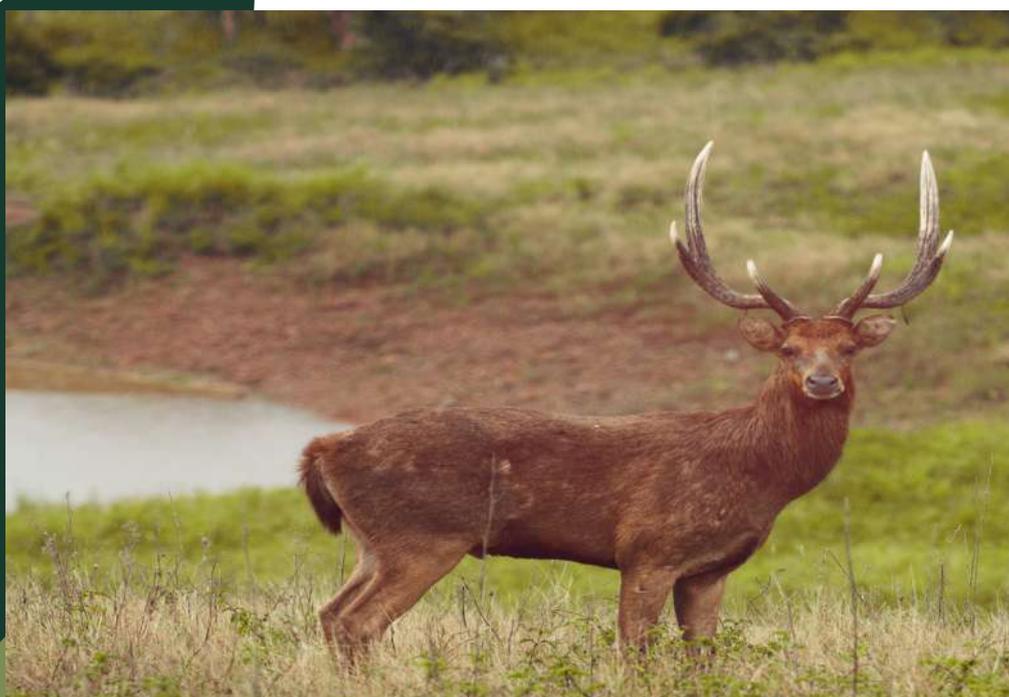
Le thème 4 du projet PROTEGE financé par le 11ème Fonds Européen de Développement (FED) vise à renforcer la gestion des Espèces Exotiques Envahissantes (EEE) pour améliorer la protection, la résilience et la restauration des services écosystémiques et de la biodiversité. Ce thème est coordonné par le PROE (Programme Régional Océanien pour l'Environnement) basé à Apia aux Samoa, assurant un partage régional des compétences, expériences acquises, méthodologies et outils relatifs à la gestion des EEE et de la biodiversité.

En Nouvelle-Calédonie, le projet est spécifiquement dédié à la gestion des ongulés envahissants, principalement cerfs, cochons et chèvres ensauvagées. Il est structuré en 3 axes principaux :

- Affiner les indicateurs d'efficacité des opérations de gestion/régulation sur la biodiversité et la qualité des services écosystémiques ;
- Déployer un dispositif de suivi de l'impact des ongulés et des bénéfices des actions de régulation ;
- Organiser une concertation préalable, réaliser des opérations de lutte contre les ongulés envahissants et assurer des formations inhérentes à la mise en œuvre des actions de régulation participatives et professionnelles au sol et hélicoptées.

Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN), en tant que chef de file du thème 4 en Nouvelle-Calédonie assure le développement, la mise en œuvre, l'animation et le suivi de cette thématique. Un budget total de 439 MF CFP est prévu pour le thème 4 du projet PROTEGE en NC. Au financement de l'union européenne de 149 MF CFP, s'ajoutent les financements additionnels des 3 provinces pour un total de 20 000 000 F CFP et celui de l'Agence rurale pour un total de 270 MF CFP répartis sur 4 ans.

Le financement de l'Agence rurale intervient en fonction de la consommation de la première tranche de 50 MF CFP versée en 2020. Celle-ci n'ayant pas été consommée à plus de 75 %, aucun versement n'a été effectué en 2021 sur ce programme. L'Agence rurale a néanmoins suivi l'avancement du projet durant toute l'année.



A) Entretien des cours d'eau

En 1997, la Nouvelle Calédonie a délégué aux provinces Nord et Sud la gestion de la ressource en eau pour ce qui relève des prélèvements d'eau, de l'entretien et de la protection des berges, de la modification du lit et des berges, et de l'extraction de matériaux.

Depuis 2010, l'APICAN puis l'Agence rurale, qui a repris l'ensemble de ses missions concernant l'eau, est progressivement devenue le financeur de l'ensemble des opérations relatives à l'entretien des cours d'eau jusqu'au 31/12/2021.

L'Agence rurale était chargée de :

- Participer à la mise en œuvre des actions d'accompagnement, d'animation, d'orientation, de prévention et d'appui aux opérations visant à assurer la préservation et la gestion durable des cours d'eau et de la ressource en eau.
- Financer les opérations d'entretien des cours d'eau visant à assurer le libre écoulement des eaux, dans l'objectif notamment de prévenir ou de limiter les effets des crues ordinaires et de maintenir le bon état écologique du lit des cours d'eau. Un minimum de 5 % des taxes affectées à l'Agence rurale est réservé à ce programme.

Dans ce cadre, les actions financées par l'Agence rurale consistent principalement à :

- libérer les écoulements (enlèvement d'embacles, coupes et enlèvement d'arbres, travaux préventifs) ;
- stabiliser et conforter les berges afin de prévenir leur érosion ;
- curer les rivières.

Les interventions de l'Agence rurale en 2021

Les interventions en faveur de l'entretien de cours d'eau se sont élevées à 90 MF CFP en 2021 contre 124 MF CFP en 2020.

En 2021, l'Agence rurale:

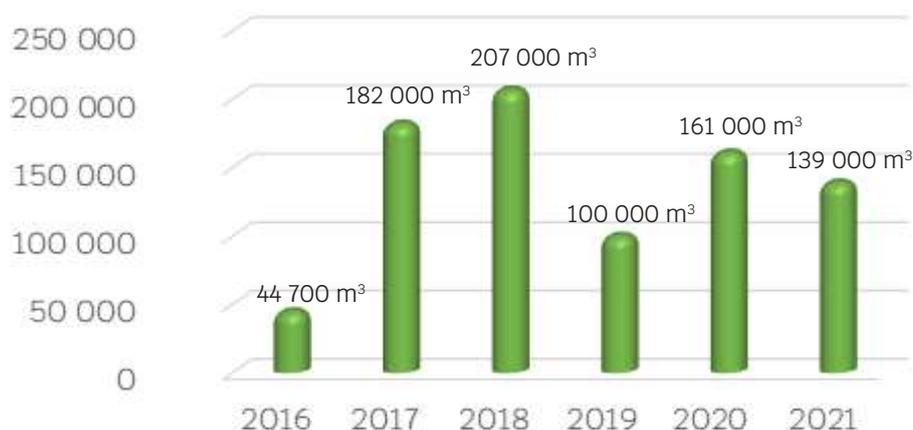
- est intervenue à hauteur de 39 MF CFP pour financer des travaux d'entretien des cours d'eau au travers de conventions tripartites avec les communes et la Nouvelle-Calédonie, notamment suite aux importants épisodes pluvieux début 2021 (LUCAS);
- a soldé pour 8 MF CFP le programme de travaux hydrauliques 2020 délégué à la province Sud ;
- a participé à hauteur de 34 MF CFP à la contribution de la Nouvelle-Calédonie aux travaux, études, suivi de la qualité de la ressource en eau et au financement de la mission interservices de la politique de l'eau ;
- a participé au cofinancement d'ouvrages hydrauliques sur les communes de Thio (digues) et La Foa (barrage anti-sel) à hauteur de 7 MF CFP ;
- a financé des actions menées par des associations de riverains pour un total de 1,25 MF CFP.

B) Participation au financement de retenues collinaires

Dans le cadre de sa mission sur la prévention des calamités agricoles et naturelles, l'Agence rurale intervient en faveur de la création de retenues d'eau individuelles qui permettent de lutter contre les épisodes de sécheresse, en sécurisant la production de fourrage ou l'irrigation nécessaire aux cultures. Cet investissement est aujourd'hui largement soutenu par l'établissement public car l'agriculteur ne peut assumer seul un tel investissement sans risquer de déstabiliser l'équilibre économique de son exploitation. La demande doit se justifier au regard du projet agricole dans son ensemble, que l'agriculteur s'engage à réaliser ensuite.

—> 43 retenues ont été créées depuis 2015, soit 825 700 m³ d'eau stockée, pour un investissement public de l'ordre de 256 MF CFP soit un coût moyen du m³ d'eau de 310 F CFP.

Volumes stockés créés par année (m³)



Volumes stockés créés par zone (m³)

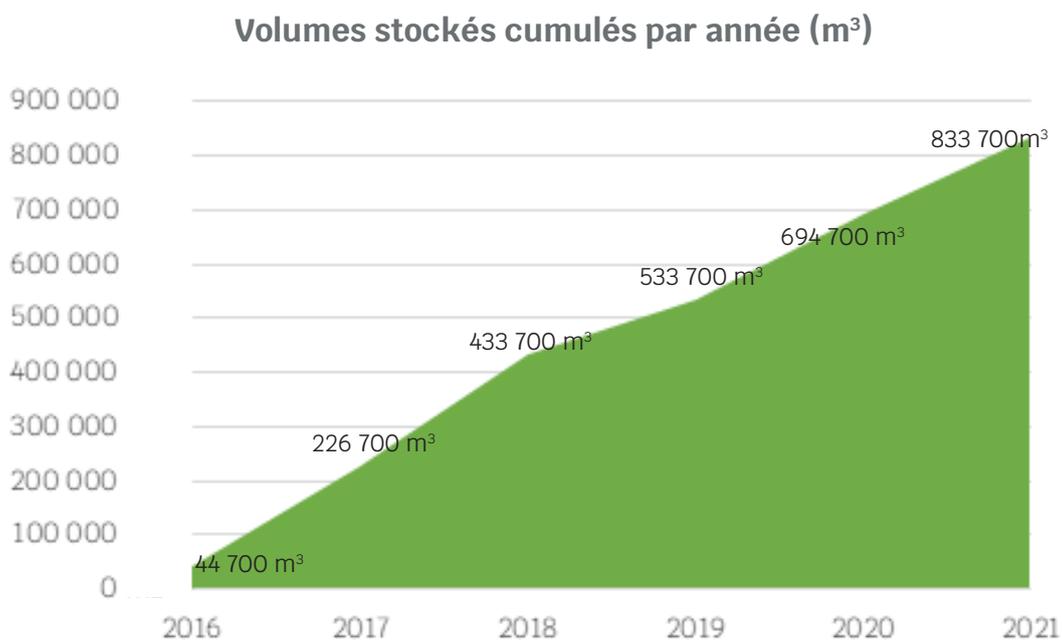


La Nouvelle-Calédonie traverse des épisodes de sécheresse de plus en plus intenses et récurrents depuis plusieurs années. L'entrée en saison sèche devient très problématique avec la baisse progressive des précipitations qui ne permettent pas de recharger les nappes avec un niveau satisfaisant. En 2019, les précipitations ont fait défaut huit mois sur douze en Nouvelle-Calédonie, et cette année-là a été classée au 5ème rang des années les moins pluvieuses depuis 1961.

Face à ces phénomènes qui s'intensifient, il a été proposé de renforcer la ressource en eau en aidant les agriculteurs à réhabiliter des retenues d'eau existantes ou à en construire de nouvelles. Ces retenues constituent également des points d'approvisionnement en eau pour les hélicoptères bombardiers d'eau dans le cadre de la lutte contre les feux.

En 2021, la mesure consiste à verser une participation financière de 70 % pour permettre la réalisation du programme de travaux préalablement agréés par un comité technique. D'une capacité minimum de 6 000 m³, la retenue doit répondre à un cahier des charges précis élaboré en concertation avec les provinces.

Compte tenu de conditions météorologiques compliquées, 2021 n'a pas permis la création de de la nouvelle retenue d'eau dont le projet a été validé en 2021, néanmoins plusieurs ouvrages ont pu être réceptionnés et mis en eau pour un montant de 25 MF CFP (dont rémunération de la maîtrise d'œuvre provinciale).



- Les trois premières années du dispositif ont permis de réaliser 27 ouvrages représentant la moitié du stockage total existant (434 700 m³) pour un coût de 123 MF CFP ;
- Les trois dernières années, 16 projets ont pu être réalisés (dont 1 toujours en cours de travaux en 2021) permettant de stocker 391 000 m³ pour un coût de 162 MF CFP.

Le nombre d'ouvrages mis en eau dépend de l'intensité de la pluviométrie annuelle en fonction des zones géographiques. On note un ralentissement des retenues mises en eau en 2018/2019 compte tenu des épisodes de sécheresse intenses puis un remplissage plus important avec les pluies de fin 2020 /début 2021. Cela permet de confirmer une progression régulière du volume total stocké chaque année, en moyenne d'environ 150 000 m³.

À ce jour seules 2 retenues ne sont pas en eau et on estime à 70 % le taux d'utilisation des retenues.

C) Politique de l'eau partagée (PEP)

Si les ressources en eau apparaissent globalement abondantes et de bonne qualité, elles sont cependant inégalement réparties dans l'année, dans la durée et dans l'espace. Ces ressources s'avèrent très vulnérables, qu'elles soient superficielles ou qu'elles soient souterraines.

Nombreuses sont les menaces qui affectent cette ressource : le feu et les espèces envahissantes, le surengrèvement et l'assèchement des rivières soumises aux impacts des exploitations minières anciennes, les pollutions accidentelles ou chroniques, les prélèvements excessifs d'eau ou de matériaux qui peuvent altérer l'équilibre des cours d'eau ou provoquer des remontées salines... Ces effets se conjuguent, et risquent de porter atteinte, en aval, au lagon.

Le schéma d'orientation de cette politique est constitué de six objectifs stratégiques qui regroupent des enjeux, des compétences et des moyens d'actions particuliers. Ce schéma a été adopté à l'unanimité par le congrès le 19 mars 2019.

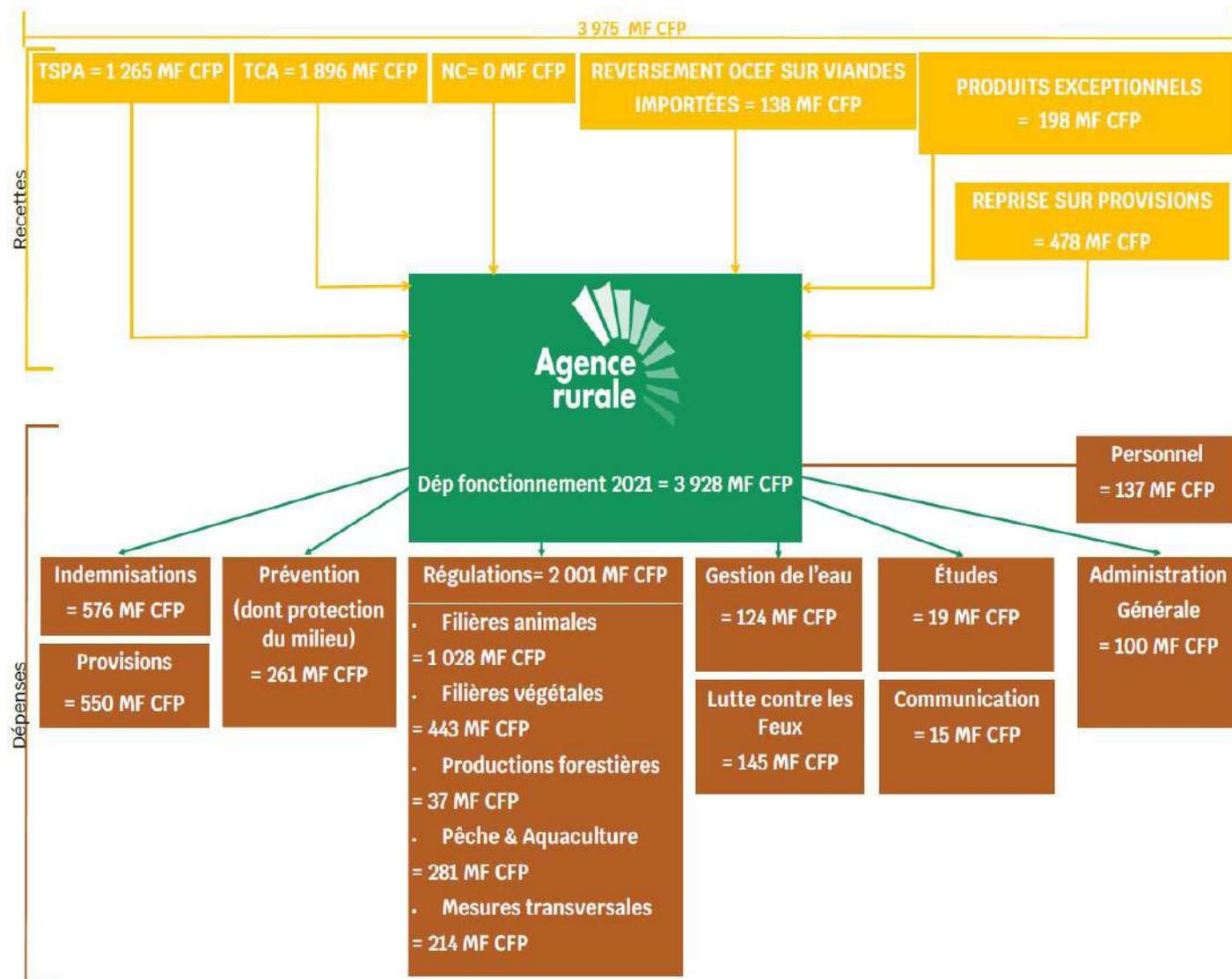
La délibération n°50/CP adoptée par le congrès le 5 novembre 2021 a permis la création d'un fonds de soutien aux actions de la politique de l'eau partagée au budget annexe de la Nouvelle-Calédonie avec un copilotage inter-collectivités.

Cette délibération supprime la mission III de l'Agence rurale concernant la préservation et la gestion durable des cours d'eau et réaffecte 5 % de la TSPA et 3,5 % de la TCA vers ce fonds soit 150 MF CFP environ par an.

Ainsi l'Agence rurale n'engagera plus de nouvelles actions concernant l'eau en 2022 et veillera à solder les actions engagées.



Cartographie des dépenses et des recettes de fonctionnement 2021



Exécution budgétaire 2021 (en MF CFP)

	Prévu	Réalisé	%
Taux de réalisation global en dépenses	4 418	3 948	89,3%

	Prévu	Réalisé	%
Taux de réalisation global en recettes	4 454	3 995	108,2%

Pour son troisième exercice budgétaire, l'Agence rurale a eu un taux de réalisation global des dépenses de 89,3 % (88,6 % en 2020). Ces taux sont conformes aux taux de réalisation observés dans ce type d'établissement.

Le niveau de réalisation des recettes de fonctionnement s'élève à 108,2 % (107,8 % en 2020) (en ne tenant pas compte des résultats reportés et des virements de crédits entre sections) grâce aux recettes suivantes :

- **Les taxes affectées :**

- Le produit de la TCA d'un montant de 1,90 MdF CFP est supérieur à la prévision qui s'établissait à 1,7 MdF CFP et il a été reversé à 100 % (hors frais de gestion) à l'Agence.
- En revanche, le produit de la TSPA, est légèrement inférieur au montant prévu (1,26 MdF CFP contre 1,3 MdF CFP inscrits). Ce retrait peut s'expliquer par les perturbations des importations (crise sanitaire).

- **Le différentiel de marge sur viandes importées** de près de 138 MF CFP s'est révélé conforme aux prévisions (120 MF CFP) pour 2021, car une partie de la recette 2020 a été encaissée sur 2021. Dépendant des taux de change et des cours des viandes, l'effet covid international, a fait remonter les cours.

- **Le niveau des autres produits exceptionnels** (reliquat des charges à payer après apurement) d'un montant de 182 MF CFP (contre 119 MF CFP en 2020) est lié au raccourcissement des délais pour clôturer l'exercice.

- **Les reprises sur provisions** prévues à 529 MF CFP, ne se sont réalisées qu'à 478 MF CFP, du fait de besoins légèrement surévalués pour les crises sanitaires (Oryctes rhinocéros) et de la durée de traitement des indemnités liées au cyclone Ruby, ne permettant pas de versement à la CAMA avant le 31/12/2021.

- **Aucune subvention n'a été versée par la Nouvelle-Calédonie pour compléter les taxes.**

Analyse budgétaire et financière

1) Les taux de réalisation 2021

Section de fonctionnement

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Charges à caractère général	281	187	66,4%
Charges de personnel et frais assimilés	140	137	97,5%
Autres charges de gestion courante	3 376	3 032	89,8%
Charges financières	0,4	0,4	100,0%
Charges exceptionnelles	27	2,7	10,0%
Opérations ordre de transfert entre sections	20	20	100,0%
Virement à la section investissement	0	0	
Dotations aux provisions	550	550	100,0 %
TOTAUX GÉNÉRAUX	4 395	3 928	89,4%

Recettes	Prévu	Réalisé	%
Impôts et taxes	3 000	3 161	105,4%
Dotations, subventions et participations	25	4	18,0%
Autres produits de gestion courante	120	141	118,0%
Atténuations de charges	0	0	
Produits exceptionnels	0	190	
Résultat de fonctionnement reporté	721	0	
Reprises sur provisions	529	478	90,4%
TOTAUX GÉNÉRAUX	4 395	3 975	108,2%

Le **taux de réalisation des dépenses** de fonctionnement traduit le taux des dépenses sur autres charges de gestion courante, soit l'essentiel des aides versées par l'Agence, et reste cohérent par rapport à ceux des exercices précédents. Le **taux de réalisation des recettes** de 108,2 % affiché dans le tableau ne tient pas compte des résultats reportés.

Section d'investissement

Le taux de **réalisation des dépenses d'investissement est de 83,1 % (38,3 % en 2020)** s'explique par des dépenses sur immobilisations incorporelles, corporelles et en cours prévues pour 23 MF CFP face à des dépenses effectives de 19 MF CFP. La mise en place de la plateforme numérique de l'Agence a été décalée dans le temps.

Après une année 2019 nécessitant des dépenses pour l'installation de l'Agence, le niveau de dépenses s'est stabilisé et reste conforme au niveau cumulé de dépenses annuelles ERPA+ APICAN (soit entre 20 et 25 MF CFP annuels).

En recettes d'investissement, l'Agence rurale affiche un taux de réalisation de 100 % (comme en 2020) hors résultat reporté. Ces recettes sont constituées des opérations d'ordre de transferts (amortissement des investissements).

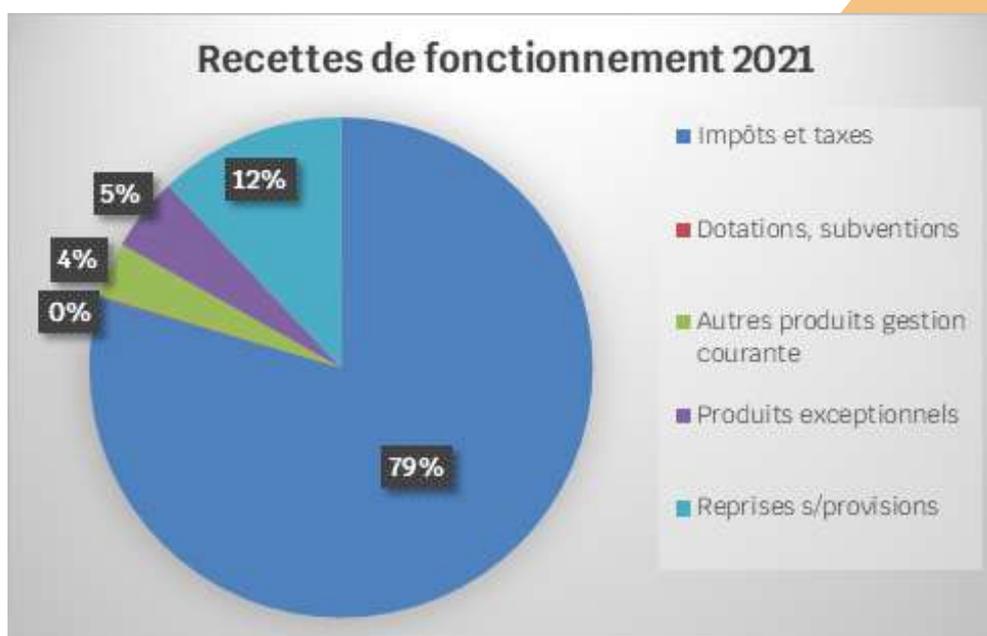
2) Execution de la section de fonctionnement

A) Les recettes de fonctionnement

Les **recettes de fonctionnement s'élèvent à 3 975 199 011 F CFP** (3 147 661 976 F CFP en 2020) et **progressent de 26,3 %** par rapport à 2020. Mais elles avaient régressé de 18,2 % par rapport à 2019, du fait notamment de l'amendement permettant à la Nouvelle-Calédonie de prélever 30 % de la TCA.

Elles se répartissent en :

- Impôts et taxes : 3 160 844 814 F CFP
- Dotations, subventions participations : 4 474 940 F CFP
- Autres produits de gestion courante : 141 543 110 F CFP
- Produits exceptionnels : 189 982 615 F CFP
- Reprises sur provisions : 478 353 532 F CFP

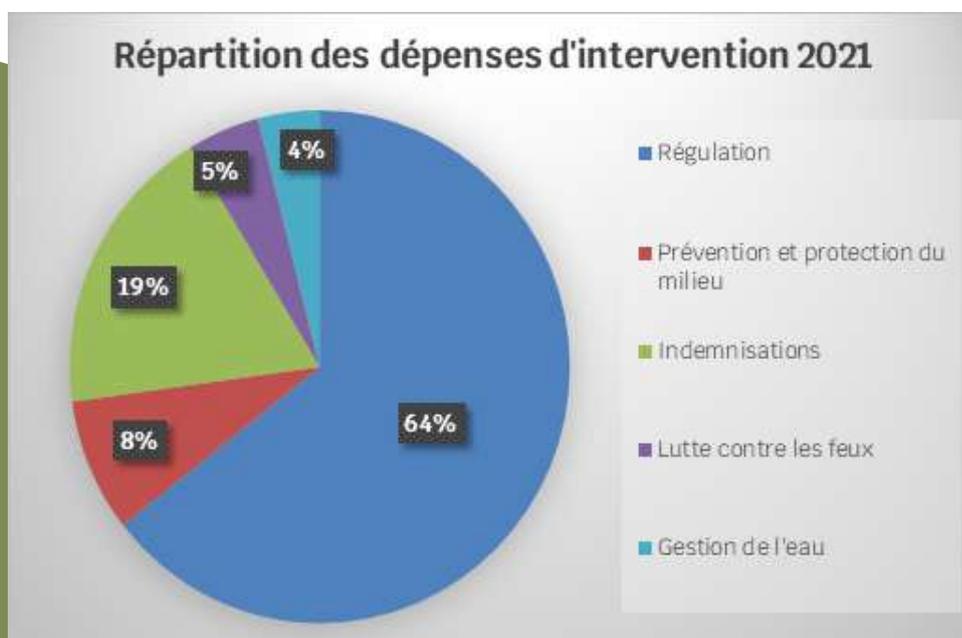
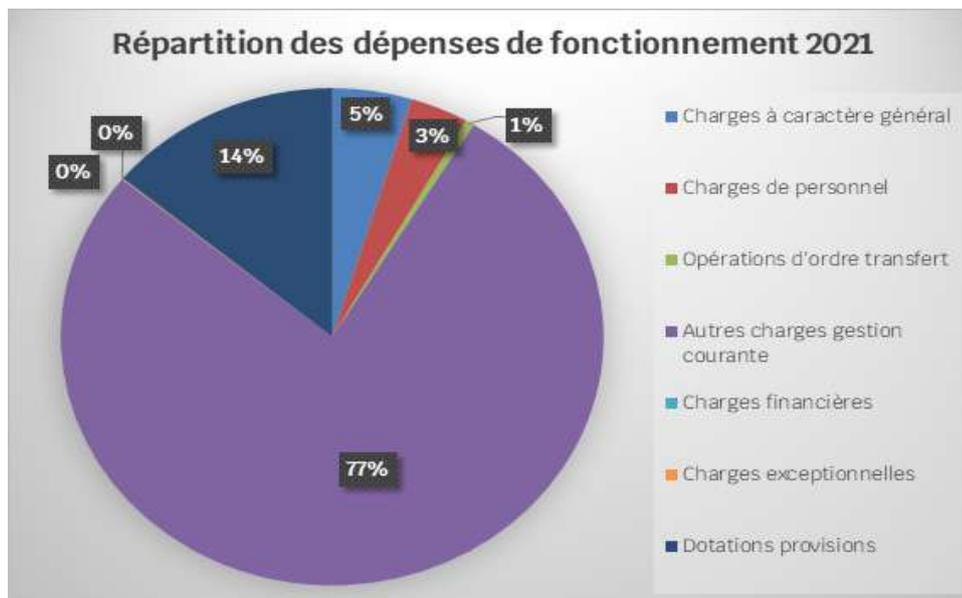


B) Les dépenses d'interventions

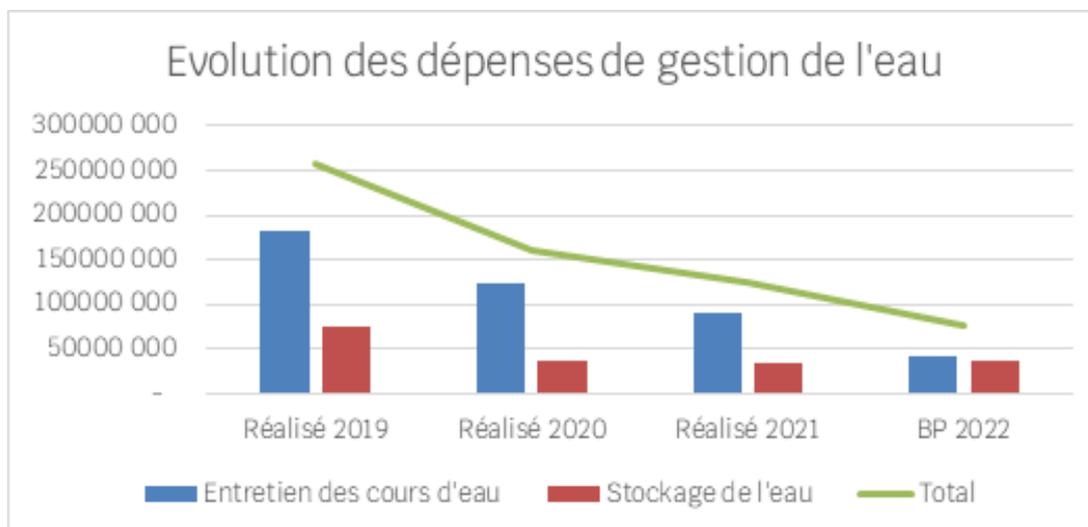
Les **dépenses de fonctionnement** s'établissent à **3 928 401 092 F CFP** (3 955 285 135 F CFP en 2020) et **régressent de 0,7 % par rapport à 2020**. Cette baisse s'explique par la baisse de certaines recettes et la fonte du fonds de roulement, obligeant le réajustement ou l'arrêt de certains dispositifs.

Elles se décomposent comme suit :

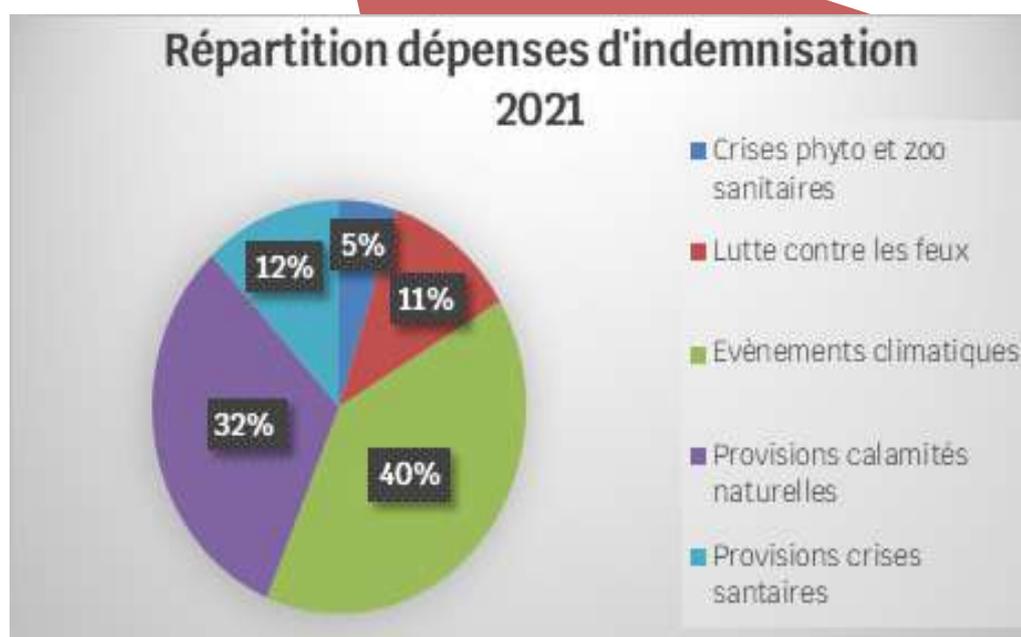
- Charges à caractère général (études, communication, autres services extérieurs, achats/fournitures...) : 186 275 232 F CFP
- Charges de personnel et frais assimilés : 136 762 548 F CFP
- Autres charges de gestion courante : 3 032 053 725 F CFP
- Charges financières : 375 964 F CFP
- Charges exceptionnelles : 2 760 000 F CFP
- Dotations aux provisions : 550 000 000 F CFP
- Opérations d'ordre (transfert) : 20 173 723 F CFP



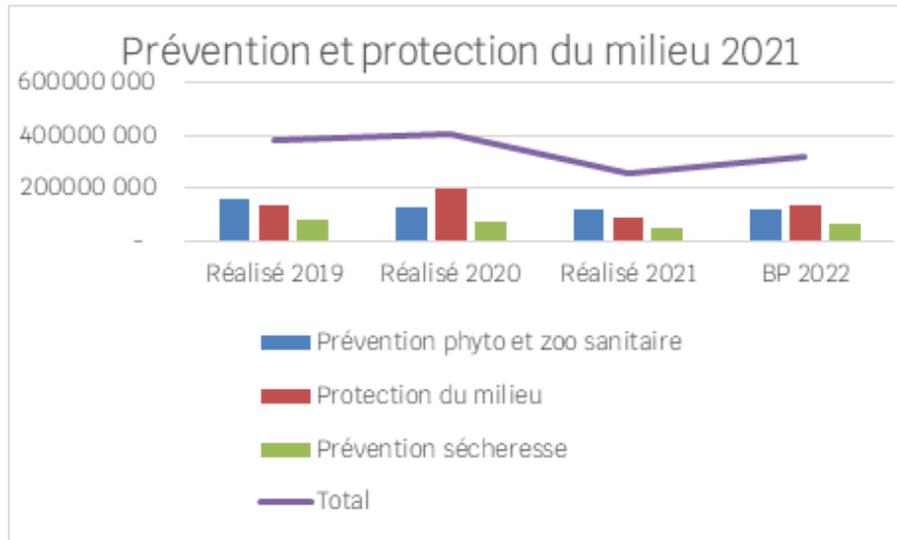
Gestion de l'eau



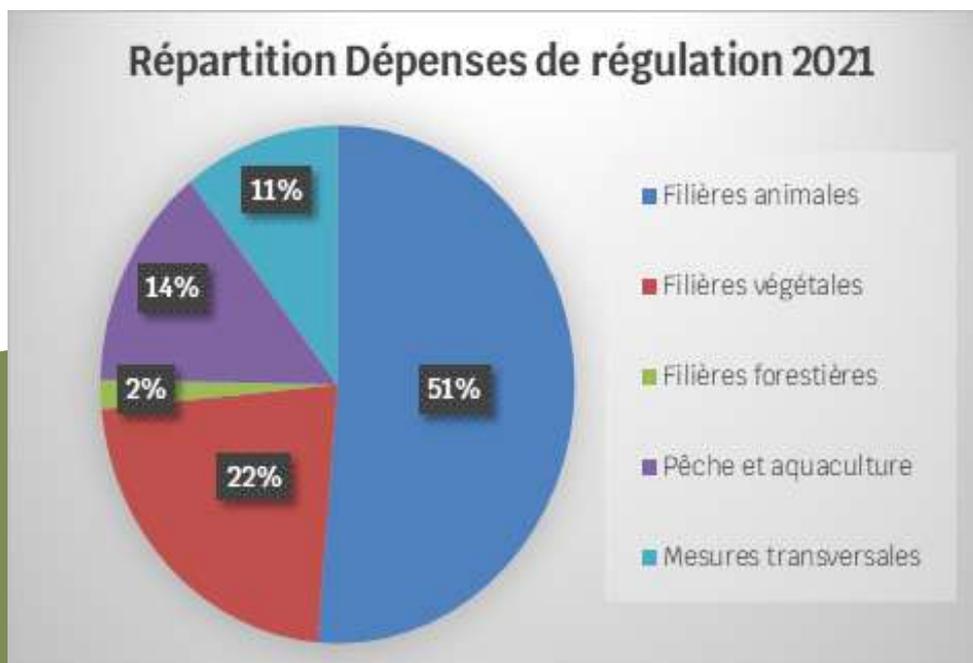
Indemnisation



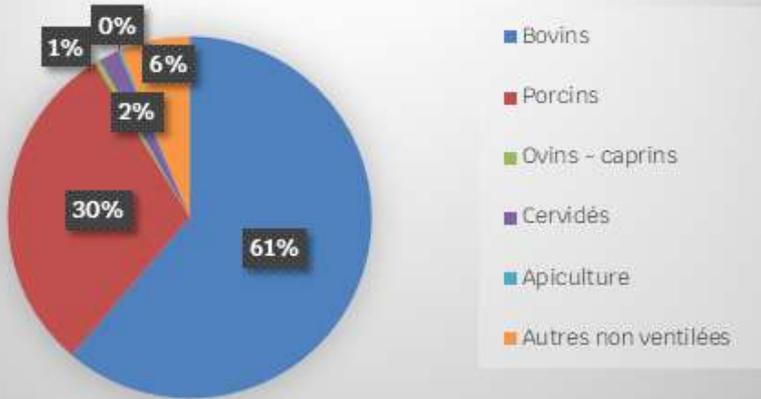
Prévention et protection du milieu



Régulation



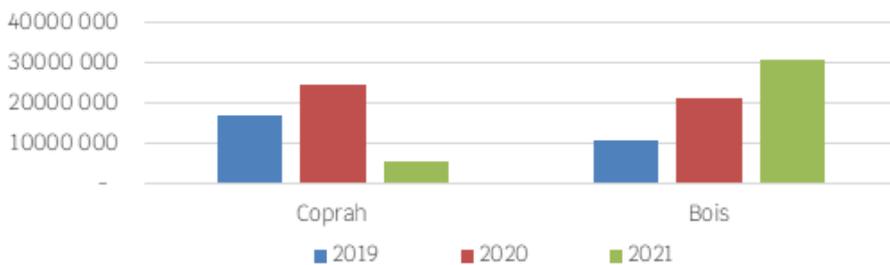
Répartition des dépenses sur filières animales 2021



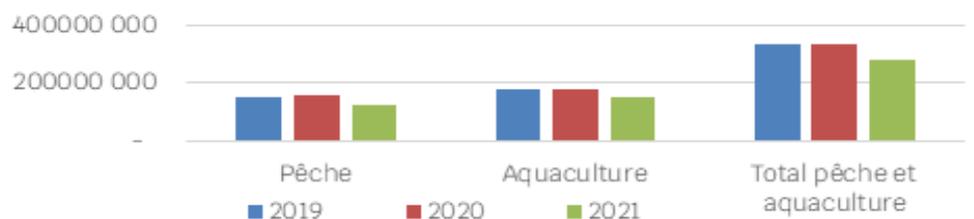
Répartition des dépenses sur filières végétales 2021

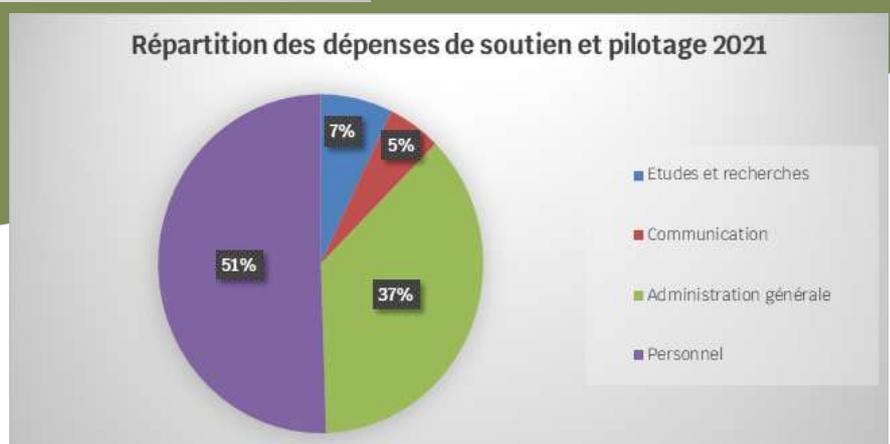
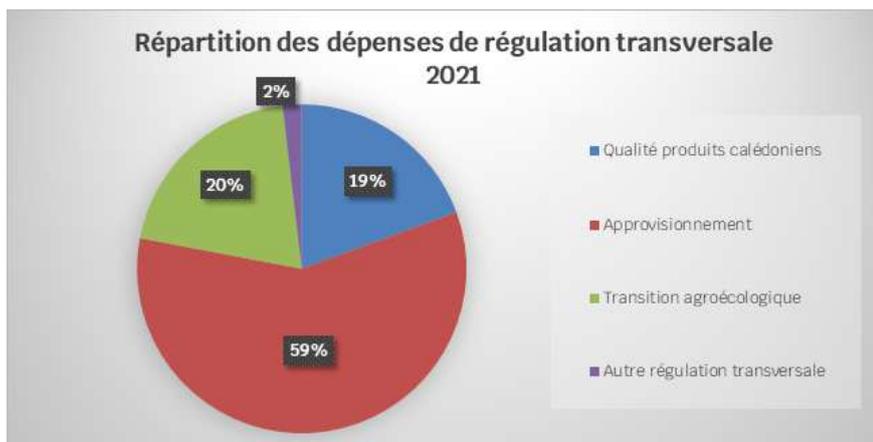


Evolution des dépenses production forestières



Evolution des dépenses Pêche et Aquaculture





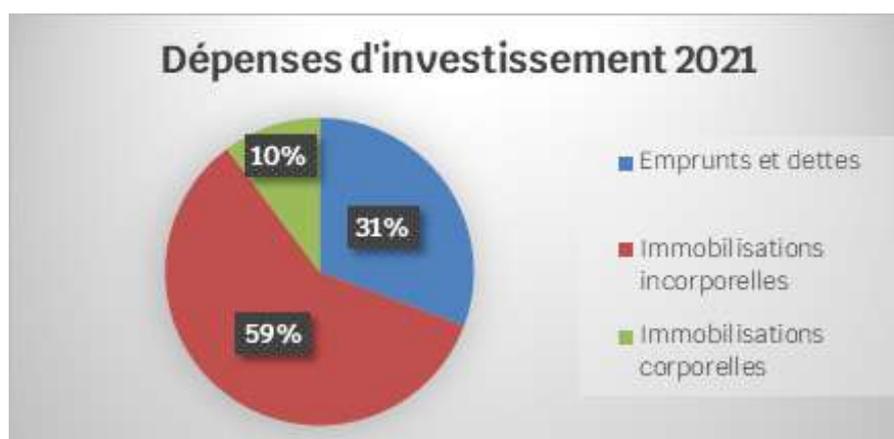
3) Les recettes et dépenses d'investissement

--> **Les recettes d'investissement** s'élèvent à **20 173 623 F CFP** (20 477 777 F CFP en 2020) et sont stables depuis 2019. Elles sont uniquement constituées des amortissements des immobilisations (ordre de transfert entre sections).

--> **Les dépenses d'investissement** s'élèvent à **19 195 291 F CFP** (12 395 950 F CFP en 2020) et sont en augmentation de 54,9 % (mais en régression de 36,9 % par rapport à 2019).

Elles se décomposent comme suit :

- **Emprunts et dettes** assimilés : 5 898 032 F CFP pour l'achat des locaux.
- **Immobilisations incorporelles** : 11 333 396 F CFP de concessions et droits similaires, dans le cadre de la transition numérique de l'Agence.
- **Immobilisations corporelles** : 1 963 863 F CFP de petites dépenses dont travaux des communs du centre Ducos, achats de mobiliers et de matériels informatiques d'appoint.



4) Résultat

Le compte administratif 2021, est arrêté en recettes à la somme de 3 995 372 634 F CFP et en dépenses à la somme de 3 947 596 383 F CFP, faisant apparaître un **résultat global bénéficiaire de 47 776 251 F CFP**.

Le **résultat global cumulé** s'établit à **807 653 708 F CFP, soit 75 jours de dépenses de fonctionnement**. Il se décompose en un résultat d'investissement cumulé de 39 554 006 F CFP et un résultat de fonctionnement cumulé de 768 099 702 F CFP.

On constate donc une stabilisation du fonds de roulement à hauteur de 807 653 708 F CFP (759 877 457 F CFP en 2020), qui s'explique par les décisions de réforme des dispositifs d'intervention, des dépenses d'administration générale contenues, et des recettes inattendues.

Depuis 2 ans l'**érosion très importante du fonds de roulement** présent à la mise en place de l'Agence était inéluctable. Sur les exercices 2019, 2020 et 2021, il manquait environ 750 MF CFP par an pour honorer pleinement les missions de l'Agence définies au départ, sachant qu'elle a dû assumer la prise en charge de calamités agricoles et naturelles d'un niveau supérieur à celles intervenues sur les dernières années de l'APICAN.

À l'inverse, **les flux de l'Agence rurale vers la Nouvelle-Calédonie se sont maintenus :**



A ces sommes viennent s'ajouter les frais de gestion des taxes d'un montant de 59 MF CFP pour 2021 amenant le grand total à la somme de 1,5 milliard de F CFP

À noter qu'en raison de la problématique budgétaire, des **réformes** ont eu lieu depuis 2020 :

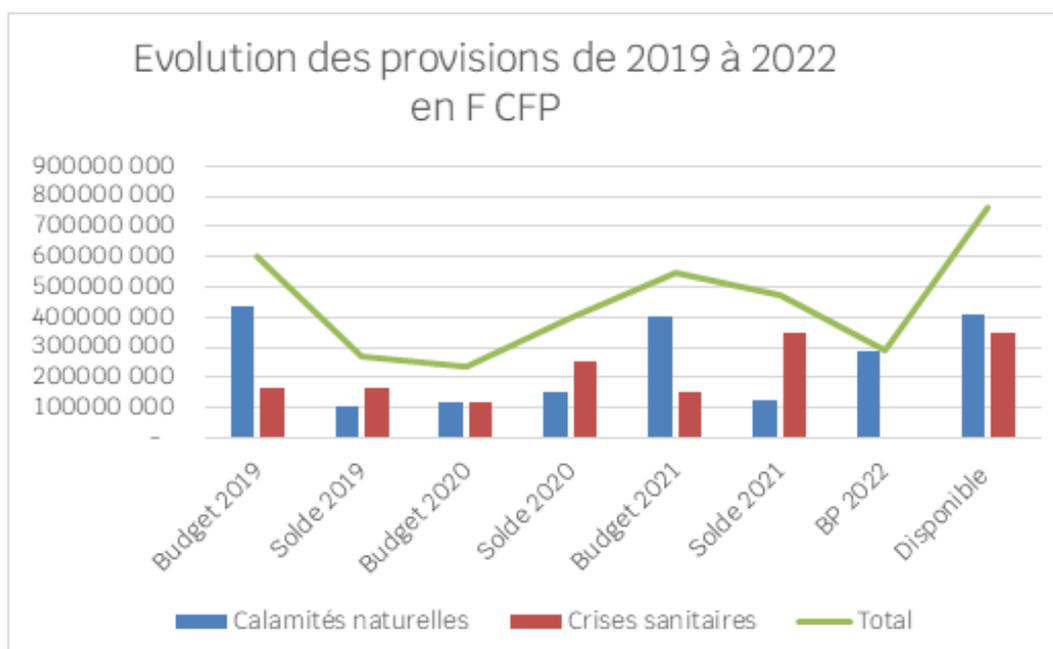
- **suppression de certaines aides** (versements complémentaires indemnités cyclone, aides à l'aviculture...),
- « **Re-prise** » en charge d'**aides par les provinces** (café P. nord, Brontispa longissima PIL...),
- **Réforme de certains dispositifs** pour en diminuer le coût (achat de semences, transport des fruits et légumes...).

+ **dépenses imprévues** (événements climatiques, invasion de nuisibles...)

En 2021, l'Agence rurale a pu contenir ses dépenses, d'une part grâce aux réformes ou arrêt de dispositifs :

- Révision du complément de prix filière porcine,
 - Baisse des aides à l'aquaculture,
 - Baisse des aides à la filière pêche hauturière ;
- d'autre part en raison de la conjoncture, (dans ce cas, les dépenses sont parfois seulement différées) :
- Baisse significative de la production de coprah,
 - Cycle du maïs décalé en raison des conditions climatiques, mais récolte abondante (dépenses sur 2022),
 - Retard du projet PROTEGE (dépenses sur 2022),
 - Baisse des aides à la sécheresse en raison de La Nina,
 - Baisse des dépenses sur crise phytosanitaire (absence de papillons piqueurs),
 - Baisse des financements de l'entretien des cours d'eau (dépenses sur 2022 dossiers engagés en 2021).

Avec le recadrage des interventions de l'Agence sur des compétences de la Nouvelle-Calédonie, ces réformes et arrêts se sont poursuivis à l'adoption du budget primitif 2022.



La Technopole : (ADECAL Technopole)**ASA** : Agents Sanitaires Apicoles**ASBO** : Association pour la Sauvegarde de la Biodiversité d'Ouvéa**BSV** : Bulletin de santé du végétal**CAMA** : Caisse d'Assurance Mutuelle Agricole**CAP-NC** : Chambre d'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie**CREA** : Centre de Recherches et d'Expérimentations Agronomiques**CEN** : Conservatoire d'Espaces Naturels**CTAG** : Comité Technique d'Agrément Grillage**CTC** : Chambre Territoriale des Comptes**CTBNC** : Certification du bois pour la construction en NC**DAP** : Droits A Produire**DAVAR** : Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales**3DT** : Direction du Développement Durable des Territoires de la province Sud (ex DDR + DENV)**DDEE** : Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord**EDEC** : Etablissement d'Elevage de Cervidés de NC**FCTE** : France Calédonie Tropic Export**FDEB** : Fond de Développement de l'Elevage Bovin**FED** : Fond Européen de Développement**GAPCE** : Groupement Agricole des Producteurs de la Côte Est**GDSA/GDSV** : Groupement de Défense Sanitaire Animal / Groupement de Défense Sanitaire Végétal**GPEFNC** : Groupement Professionnel des Exploitants Forestiers de la NC**GPFNC** : Groupement des producteurs de foin de NC**IAC** : Institut Agronomique Néo-Calédonien**IAE** : Infrastructures Agro-Ecologiques**IFEL** : Interprofession Fruits Et Légumes**ISTC** : Infiltration Sereuse des Tissus Conjonctifs**IPAMPA** : Indice des Prix des Moyens de Production Agricole**IVNC** : Interprofession des Viandes de NC**OCEF** : Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique**ODG** : Organisme de Gestion des signes de qualité**PEP** : Politique de l'Eau Partagée**PIL** : Province des îles Loyauté**PNVF** : Plateforme de Normalisation des Végétaux aux Frontières**PPUA** : Produits Phytopharmaceutiques à Usage Agricole**PPNU** : Produits Phytosanitaires Non Utilisés**PROTEGE** : Projet Régional Océanien des Territoires pour la Gestion durable des Ecosystème**QAS** : Quality Assurance Systems Ltd**RESA** : Réseau d'Epidémio Surveillance Apicole**RCNC** : Référentiel Calédonien des Normes de la Construction**RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données**SANC** : Syndicat des Apiculteurs de Nouvelle-Calédonie**SCV** : Semis sur Couverture Végétale**SIQO** : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine**SODIL** : Société de Développement et d'Investissement des îles Loyauté**SOPAC** : SOciété des Producteurs Aquacoles Calédoniens**TCA** : Taxe sur les Conventions d'Assurance**TSPA** : Taxe de Soutien aux Productions Agricoles et Agroalimentaires**UPRA** : Unité calédonienne de sélection et de promotion des races



30 route de la Baie des Dames - Forum Le Centre - DUCOS

BP 27820 98863 NOUMEA CEDEX

Tél : 26 09 60 - Mail : contact@agencerurale.nc

www.agence-rurale.nc |  Agence Rurale NC